

S'ENGAGER POUR AGIR, SE FORMER POUR RÉUSSIR



INSTITUT DE FORMATION
EN RÉGION BRETAGNE



2026

FORMATIONS

des adhérent·e·s
et responsables CFDT



BRETAGNE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

04

L'équipe Ifreb

05

Se former à l'Ifreb

06

Mon parcours de formation idéal

Mes démarches pour m'inscrire
à une formation

LA CFDT ET VOUS

Découverte de la CFDT	07
L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration	08
Adhérent CFDT bientôt en retraite	09



DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUES SYNDICALES

Agir pour la syndicalisation des jeunes	10
Agir pour la syndicalisation des cadres	11
Convaincre pour faire adhérer	12
Les règles et principes de la négociation	13
Négocier un protocole pré-électoral	14
Préparer et gagner les élections	15
Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise / administration	16
Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap	17



MANDAT D'ÉLU

Élu dans un comité social de la fonction publique	18
Élu au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière	19
Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 <i>Entreprise de plus de 50 salariés</i>	20
Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 <i>Entreprise de plus de 50 salariés</i>	21
Gérer les budgets du CSE	22
L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire	23
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail • Élu ou référent HSAS	24



SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les missions SSCT dans la fonction publique d'État ou territoriale	25
Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière	26
Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 <i>Entreprise de plus de 50 salariés</i>	27
Les missions SSCT du CSE • Niveau 2 <i>Entreprise de plus de 50 salariés</i>	28
La commission SSCT du CSE • Niveau 2 <i>Entreprise de plus de 300 salariés</i>	29
Les missions SSCT du CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés	30



RESPONSABLE À LA CFDT

Délégué syndical ou secrétaire de section	31
Repères en Bretagne	32
Manager dans une structure syndicale	33
La résolution des conflits dans un collectif	34
Animer des formations syndicales	35
La politique financière du syndicat	36
Trésorier de syndicat	37
GASEL • Niveau 1	38
GASEL • Niveau 2	39
Trésor'Syndicat • Niveau 1	40
Trésor'Syndicat • Niveau 2	41
Accompagner des équipes syndicales et des militants dans le cadre de l'ARC	42



DROIT DU TRAVAIL

Conseiller du salarié	43
Défenseur syndical	44
Conseiller prud'homme (formation initiale)	45
Formation continue des conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux	46



COMMUNICATION

La communication écrite au service de l'action syndicale	47
La prise de parole en public	48
Animer et intervenir en réunion	49
Communiquer avec les médias et les journalistes	50
Les réseaux sociaux pour l'action syndicale	51
Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 1	52
Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 2	53

54

Semaines régionales de formation

55

Nos partenaires de formation

56

Inscription et tarifs

57

BULLETIN D'INSCRIPTION

58

Législation du congé de formation syndicale

59

Modèles de lettre
de demande de congé formation

60

Calendrier des formations

63

Les services à disposition des adhérents CFDT

64

Contacts

IFREB

10 bd. du Portugal CS 10811
35208 Rennes cedex 2

Numéro de déclaration d'activité 53350760535



2026 : UNE ANNÉE PIVOT POUR LA FORMATION SYNDICALE EN BRETAGNE !

La formation syndicale est plus que jamais notre levier d'action, dans un contexte politique national marqué par l'incertitude, les tensions sociales et une crise de confiance démocratique. Dans un tel environnement, se former, c'est se donner les moyens d'agir collectivement, de défendre nos valeurs et de peser sur les décisions qui concernent le monde du travail.

La CFDT Bretagne s'inscrit pleinement dans l'ambition confédérale : **former plus et former mieux**. Former plus, c'est permettre à trois fois plus d'adhérents d'accéder à une formation de qualité, quel que soit leur territoire. Former mieux, c'est adapter nos contenus, développer de nouveaux modules et garantir une offre accessible et proche des réalités vécues.

En 2026, nous faisons un pas important pour **rendre la formation plus accessible à toutes et tous**.

Les formations identitaires comme "*Découverte de la CFDT*" et "*L'action syndicale dans l'entreprise / l'établissement*" voient leur durée réduite d'une journée, afin de faciliter la participation des nouveaux adhérents. Et surtout, un ensemble de formations essentielles pour la CFDT se feront désormais avec un **reste à charge nul pour les syndicats**. Une avancée majeure qui lève les freins à l'accès à la formation.

Nos priorités pour 2026 traduisent l'ampleur des enjeux auxquels nous devons répondre. Il s'agit d'abord de préparer activement les élections dans la fonction publique, moment essentiel pour renforcer notre représentativité et notre capacité à peser sur les choix qui concernent des milliers d'agents. C'est aussi le temps d'intégrer dans nos formations de nouveaux modules sur des sujets qui traversent nos entreprises et notre société et sur lesquels la CFDT doit être force de proposition tels que la transition écologique juste ou la lutte contre les idées d'extrême droite.

Enfin l'année 2026 sera **une année test**, qui prépare le modèle confédéré de demain, avec des transformations importantes en matière de tarification, de gouvernance et de système d'information. Plus que jamais, la formation syndicale doit être un outil au service de nos valeurs et de notre démocratie. Ensemble, faisons de 2026 l'année où nous relevons le défi d'une CFDT Bretagne **plus formée, plus engagée et plus influente**.

Yoann Bouquet

Secrétaire régional en charge de la formation syndicale

L'équipe



Marie-Elisabeth CHARLET
Secrétaire de formation



Caroline BINET
Assistante de formation



Clémentine GICQUAIRE
Assistante de formation



Violine ROY
Comptable



Nathalie SAUVAGE
Comptable



Aurore DUPUIS
Conceptrice pédagogique



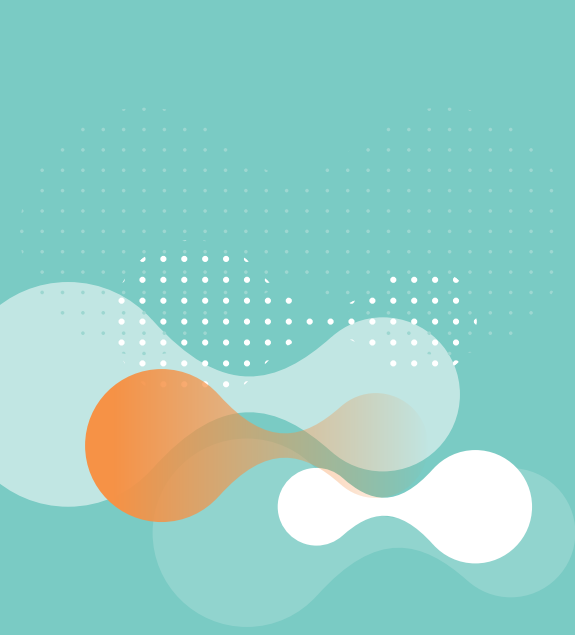
Eva KAMOULAKOS
Conceptrice pédagogique



Laurence LE COSSEC
Conceptrice pédagogique



Suzie LE TEXIER
Coordinatrice générale



Se former à l'Ifreb

*L'Ifreb développe
ses activités de formation
en direction de tous
les adhérents CFDT
et plus spécifiquement
tous les élus des instances
représentatives du personnel,
représentants et
responsables syndicaux
en charge d'un mandat
au sein des entreprises,
des établissements
et des administrations
en Bretagne.*

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

Les formations Ifreb se basent sur une pédagogie active qui intègre théorie et pratique pour répondre au mieux à vos besoins et aux situations auxquelles vous êtes confronté dans le cadre de vos mandats.

Le rythme et les programmes laissent une large place à la participation des stagiaires et à l'échange d'expériences basées sur les parcours riches et variés des militants.

UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Nos conceptrices pédagogiques conçoivent les modules de formation de l'Ifreb. Leur expérience des mandats et/ou leur expertise pédagogique vous assurent des contenus de qualité et toujours actualisés. L'Ifreb fait aussi appel à des prestataires extérieurs dans le domaine bureautique, numérique, managérial ou juridique.

UN RÉSEAU DE FORMATEURS MILITANTS

Une centaine de militants CFDT issus de tous les domaines professionnels et formés spécifiquement pour animer nos formations vous accompagne dans votre apprentissage.

FORMATION À LA DEMANDE

Toute l'offre de formation présentée dans ce catalogue peut être mise en place sur demande pour un groupe de 6 participants minimum. Contactez-nous !

LIEUX DE FORMATION

Les formations se tiennent dans toute la Bretagne dans nos centres d'accueil partenaires. Certaines formations ont lieu simultanément dans les quatre départements. À vous de choisir le lieu le plus adapté à vos besoins.

VALIDATION DES ACQUIS ET EXPÉRIENCES MILITANTES (VAEM)

L'Ifreb s'inscrit dans le dispositif de validation des acquis des compétences militantes, en lien avec l'AFPA. À l'issue des formations, nous vous adressons une attestation pour faire valoir vos droits.

NOS AGRÉMENTS

L'Ifreb est agréé auprès de la DREETS pour dispenser de la formation CSE et SSCT et enregistré sous le numéro d'activité 53350760535.

Mon parcours de formation idéal

Formations NOUVEAUX MILITANTS

Découverte de la CFDT,
L'action syndicale

Formations INITIALES MANDATS

Élu CSA, CST, CSE, secrétaire de section (public)
Élu CSE, DS (privé)

Parcours recommandé des nouveaux ÉLUS CSE (privé)

1. Être élu CFDT
au CSE • Partie 1
P • 20
2. Les missions
SSCT du CSE
Niveau 1
P • 27
3. Être élu CFDT
au CSE • Partie 2
P • 21

Parcours recommandé des nouveaux ÉLUS CST, CSA, CSE (public)

1. Élu dans un CS
de la fonction publique
P • 18
*Socle commun à toutes
les fonctions publiques*
2. Élu au CS d'une fonction
publique spécifique
P • 19
*L'Ifreb dispense uniquement
la formation pour la fonction
publique hospitalière*
3. Les missions SSCT dans
la fonction publique
P • 25-26

Formations COMPLÉMENTAIRES MANDATS

Gérer les budgets du CSE,
Accompagnement disciplinaire...

Formations PRATIQUES SYNDICALES

Faire adhérer,
Agir pour la transition
écologique,
Préparer les élections...

Formations TRANSVERSALES

Prise de parole,
Communication écrite,
Word / Excel, Communiquer
avec les médias...

MES DÉMARCHES pour participer à une formation

1

Je prends contact
avec ma section /
mon syndicat
pour identifier
mes besoins
et choisir la
formation adéquate.

2

Je m'assure
de la prise en charge
financière
de la formation
par l'employeur,
le CSE,
le syndicat ou autre.

3

Je planifie
mes formations
(dates et lieu)
et je contacte l'Ifreb
pour vérifier
la disponibilité.

4

J'envoie mon bulletin
d'inscription (p.57)
à l'Ifreb.
ET
J'envoie ma demande
de congé (p.59)
à mon employeur.

5

Je reçois par mail
une confirmation
d'inscription
de l'Ifreb.

6

10 jours avant
la formation,
je reçois par mail
une convocation
à la formation
avec les modalités
pratiques : je vérifie
mes réservations
repas/hébergement.

Découverte de la CFDT

Vous venez de rejoindre la CFDT, ou vous êtes adhérent ou élu CFDT depuis quelque temps. Mais connaissez-vous vraiment ce qu'elle est, ce qu'elle fait et comment elle se donne les moyens d'être au service des travailleurs ? Loin des caricatures et des stéréotypes colportés ici ou là, cette formation donne le sens de l'action de la CFDT, illustre concrètement ses valeurs et son action, vous donne les clés de son fonctionnement pour profiter pleinement de sa force collective. Qui sait... Elle vous donnera peut-être envie d'en être également acteur !



PUBLIC

- Nouveaux adhérents CFDT



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Connaître l'histoire, les valeurs et le projet CFDT.
- S'approprier la place centrale du syndicat et le rôle des adhérents.



PROGRAMME

- L'histoire de la CFDT
- La notion de transformation sociale
- L'action CFDT à travers ses valeurs et son principe
- La structuration de la CFDT
- Le syndicalisme d'adhérents
- Les droits et outils de l'adhérents CFDT

DURÉE
1 jour



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 80 € / participant
 - 0 € / participant
- pour un syndicat adhérent à l'ifreb
(prise en charge par l'Union régionale
interprofessionnelle CFDT Bretagne)*



DATES ET LIEUX

- 27 janvier 2026
Ploufragan (22), Quimper (29), Rennes (35), Lorient (56)
- 10 septembre 2026
St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Vannes (56)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration

Vous faites partie d'un collectif CFDT dans une administration ou une entreprise ou vous envisagez sérieusement de vous y investir. Cette formation est faite pour vous. Elle vous permet d'appréhender l'environnement global de votre entreprise ou de votre administration, de découvrir la place, le rôle et l'organisation de la section syndicale dans cet environnement. La formation vous donne également des repères et des outils pour organiser l'action revendicative et valoriser votre engagement au service des travailleurs.



OBJECTIFS

- Repérer et décliner l'action revendicative CFDT au sein de l'entreprise.
- Favoriser le développement de la section et de l'organisation CFDT.



PROGRAMME

- La section syndicale dans l'entreprise ou l'administration
- L'organisation et le fonctionnement « type » de la section syndicale
- Le rôle du délégué syndical ou du secrétaire de section
- La place de l'adhérent
- La traduction concrète des valeurs CFDT
- Le plan de travail
- Les autres acteurs syndicaux



PUBLIC

- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public, adhérents CFDT
- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Mandatés CFDT



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation de base « Découverte de la CFDT » (ou module équivalent).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

- 2 > 3 mars 2026
Ploufragan (22), Quimper (29), Rennes (35), Lorient (56)
- 19 > 20 octobre 2026
St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Vannes (56)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 160 € / participant
- 0 € / participant pour un syndicat adhérent à l'Ifreb (prise en charge par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Adhérent CFDT bientôt en retraite

Adhérent à la CFDT, vous serez en retraite dans quelque temps. Vous vous posez peut-être des questions concernant cette nouvelle étape. Cette formation peut vous aider à définir un projet de vie et à trouver votre juste place au sein de la CFDT Retraités en tenant compte de votre projet personnel. Partant du constat que de nombreux adhérents ne restent pas à la CFDT lors du passage à la retraite, le congrès confédéral de Tours a acté la création de cette formation en partenariat entre salariés et retraités.



PUBLIC

- Adhérents CFDT partant à la retraite dans moins de 3 ans



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Repérer les différentes étapes pour bien préparer sa retraite.
- Rester adhérent CFDT pour continuer à défendre ses droits.
- Découvrir le fonctionnement démocratique de la CFDT Retraités et ses possibilités d'implication citoyenne.



PROGRAMME

- Les différentes représentations liées à la retraite
- Les différentes étapes pour préparer sa retraite
- Les structures retraitées dans la CFDT
- Les moyens au service de l'action syndicale concernant les retraités
- Les revendications au service de l'action syndicale des retraités
- Les actions menées et les avancées obtenues par les retraités

PARTENARIAT **ifreb**



Union confédérale des retraités

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 160 € / participant
- 0 € / participant pour un syndicat adhérent à l'Ifreb (prise en charge par l'Union régionale des retraités CFDT Bretagne)



DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

- 12 > 13 mai 2026, Brest (29)
- 24 > 25 novembre 2026, Vannes (56)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Agir pour la syndicalisation des jeunes

Le monde du travail évolue à grande vitesse, et avec lui, les attentes et les réalités des jeunes générations. Pour rester pertinents et forts, il est essentiel pour la CFDT d'être en phase avec ces changements. Cette formation a pour but de vous aider à accueillir le changement à travers l'adhésion des jeunes travailleurs et à comprendre les défis et les opportunités qu'ils représentent pour notre organisation. Faire adhérer les jeunes pour construire le syndicalisme de demain !



OBJECTIFS

- Modifier son regard sur les jeunes.
- Identifier les difficultés des jeunes dans le monde du travail.
- Utiliser une communication adaptée aux jeunes.
- Attirer les jeunes avec un plan d'action dynamique.
- Bâtir un syndicat/section intergénérationnel.



PROGRAMME

- La jeunesse sous un angle positif
- La communication adaptée aux jeunes
- Le plan d'action pour accueillir les jeunes
- La fidélisation des jeunes par l'écoute



PUBLIC

- Membres d'exécutif de syndicat
- Équipes syndicales de plusieurs militants de section dont le délégué syndical ou secrétaire de section
- Responsables de mission « jeunes » au sein de la CFDT



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Livret stagiaire



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

- 6 > 7 mai 2026, Rennes (35)
- 1^{er} > 2 octobre 2026, Brest (29)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 160 € / participant
- 0 € / participant pour un syndicat adhérent à l'Ifreb (prise en charge par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Agir pour la syndicalisation des cadres

La CFDT est la première organisation syndicale pour les cadres en nombre d'adhérents, de votants aux élections professionnelles et en termes de préférence syndicale dans les enquêtes d'opinion. Les cadres représentent 1 actif sur 5. Proposer l'adhésion aux cadres, c'est non seulement renforcer notre syndicalisme d'adhérents, fondement de la légitimité de la CFDT, mais aussi la garantie de la crédibilité de nos revendications pour ce public. Cette formation répond à ces enjeux et doit vous aider à lever vos craintes et construire votre plan d'action.



PUBLIC

- Militants non-cadres souhaitant proposer l'adhésion à des cadres
- Militants cadres souhaitant se développer parmi les cadres



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Modifier son regard sur les cadres et le management.
- Identifier les préoccupations des cadres et leurs revendications pour oser proposer l'adhésion.



PROGRAMME

- Les représentations syndicales sur les cadres
- Le syndicalisme d'adhérents en lien avec le développement des cadres
- Les attentes et les motifs d'adhésions des cadres
- Les choix politiques et pratiques syndicales CFDT à destination des cadres
- Le plan d'action pour améliorer la prise en charge des cadres dans la section syndicale
- La fidélisation des adhérents cadres



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 240 € / participant
- 0€ / participant

*pour un syndicat adhérent à l'Ifreb
(prise en charge par l'Union régionale
interprofessionnelle CFDT Bretagne)*



DURÉE
3 jours
2 jours + 1 jour



DATES ET LIEUX

- 26 > 27 mars et 29 septembre 2026, Brest (29)
- 28 > 29 mai et 10 novembre 2026, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Convaincre pour faire adhérer

Pour porter sa vision réformatrice du progrès social, la CFDT s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents. Depuis quelques années, malgré sa place de 1^{ère} organisation syndicale dans le privé, le renouvellement générationnel n'est pas aussi rapide que les départs en retraite de nos militants. Parce que le fait de proposer l'adhésion n'est pas toujours un acte qui va de soi, donner des outils CFDT est une priorité pour assurer le développement au sein de l'organisation.



OBJECTIFS

- Donner les clés de compréhension des enjeux liés à la syndicalisation.
- Nourrir l'envie des militants pour agir individuellement et collectivement au renforcement de la CFDT.



PROGRAMME

- Les enjeux liés à la syndicalisation
- L'adhésion, un acte normal, naturel
- Les freins à l'adhésion et les réponses possibles à apporter
- Les pratiques contribuant au développement
- La proposition d'adhésion
- La prise en charge collective
- Le dispositif régional
- La construction d'un plan d'action



PUBLIC

- Équipes syndicales de plusieurs militants de section dont le délégué syndical ou secrétaire de section



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

- 20 > 21 avril 2026
St-Brieuc (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- 16 > 17 novembre 2026
St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 160 € / participant
- 0 € / participant
pour un syndicat adhérent à l'Ifreb
(prise en charge par l'Union régionale
interprofessionnelle CFDT Bretagne)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Les règles et principes de la négociation

Les changements législatifs et réglementaires ont fait de la négociation l'un des piliers de l'action syndicale dans l'entreprise et depuis 2021 dans l'administration. Votre force, pour y développer un dialogue social de qualité, réside dans votre capacité à maîtriser la logique des conflits et à organiser ce contre-pouvoir indispensable pour faire face à votre employeur et faire aboutir vos revendications. Quel que soit le sujet des négociations que vous avez à mener, cette formation vous permet d'acquérir des points de repère méthodologiques, de découvrir des techniques et ainsi d'enrichir votre pratique.



PUBLIC

- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Identifier les règles de la négociation.
- Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation.
- S'initier aux techniques de la négociation.



PROGRAMME

- Les représentations de la négociation
- Le cadre réglementaire des négociations
- Les différents types de négociation
- La préparation et la conduite de négociation
- Les suites de la négociation



DURÉE
3 jours



DATES ET LIEUX

- 4 > 6 février 2026, Brest (29)
- 8 > 10 avril 2026, Ploufragan (22)
- 7 > 9 octobre 2026, Vannes (56)
- 14 > 16 décembre 2026, Rennes (35)

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 240 € / participant
 - 102 € / participant
- pour un syndicat adhérent à l'Ifreb



• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Négocier un protocole pré-électoral

Afin de conforter sa première place aux élections professionnelles en Bretagne, la CFDT doit multiplier les nouvelles implantations. La négociation du protocole pré-électoral revêt une importance capitale pour installer les bases d'un dialogue social de qualité au sein de l'entreprise et il est nécessaire de s'y préparer. Il s'agit de s'approprier le cadre juridique en perpétuelle évolution et acquérir une vision stratégique de la négociation de protocole. En participant à cette formation vous devenez une ressource à la fois pour votre syndicat, mais aussi pour votre Union départementale en intégrant un réseau de négociateurs de protocole pré-électoral.



OBJECTIF

- Être en capacité de négocier des protocoles pré-électoraux dans les différents champs professionnels.



PROGRAMME

- Les enjeux liés à la négociation de protocoles pré-électoraux
- La notion de mandatement
- La préparation de la négociation : la prise en compte du contexte de l'entreprise et de la politique du syndicat
- Les contours juridiques de la négociation de protocoles pré-électoraux



PUBLIC

- Militants motivés pour rejoindre le réseau de négociateurs de protocole pré-électoral CFDT Bretagne



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
1 jour

DATES ET LIEUX

- 30 juin 2026, St-Brieuc (22)
- 3 novembre 2026, Lorient (56)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 80 € / participant
- 34 € / participant pour un syndicat adhérent à l'ifreb

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Préparer et gagner les élections

La mesure de la représentativité place la CFDT comme première organisation syndicale. Cette première place nous conforte dans le choix d'un syndicalisme de proximité et de négociation que nous portons. Les élections des représentants du personnel sont un temps fort démocratique. Elles s'anticipent et se préparent en construisant collectivement une stratégie autour du temps de campagne électorale. Cette formation est élaborée pour vous permettre d'acquérir les pratiques syndicales et agir pour gagner !



PUBLIC

- Militants de section syndicale

L'inscription suppose un engagement du collectif de plusieurs militants et implique leur participation aux deux sessions.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation / action est organisée en deux sessions, la première à 6 mois et la seconde à 2 mois de l'échéance électorale.

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession



OBJECTIFS

- Clarifier les enjeux des élections pour la CFDT et préciser les conditions de réussite pour les gagner.
- Préparer avec méthode les élections professionnelles.
- Valoriser l'action et capitaliser les résultats de la CFDT.
- Maîtriser les formalités du processus électoral (protocole électoral, constitution des listes, vote, dépouillement, recours).



PROGRAMME

- Le cadre réglementaire des règles sur la représentativité et leurs implications
- Les enjeux des élections professionnelles
- Les pratiques syndicales nécessaires à la réussite d'une élection
- Le diagnostic des forces et faiblesses de la section
- Le groupe de pilotage des élections professionnelles
- Le rétro-planning
- Le bilan de l'action syndicale de la section
- La rencontre des salariés
- Le projet et le plan de communication de la section syndicale
- La constitution des listes CFDT
- Le protocole électoral
- L'organisation du vote le jour J
- La valorisation du résultat
- Le plan d'action final

DURÉE
3 jours
2 jours + 1 jour



DATES ET LIEUX

- 24 > 25 mars et 22 septembre 2026
Ploufragan (22) ou Lorient (56)
- 9 > 10 avril et 6 octobre 2026
Brest (29) ou Rennes (35)
- 10 > 11 septembre et 15 décembre 2026
Ploufragan (22)
- 12 > 13 novembre 2026, Rennes (35)
La date de la 3^{ème} journée sera planifiée sur 2027.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 240 € / participant
- 102 € / participant

pour un syndicat adhérent à l'ifreb



• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise / administration

Une transition écologique juste et qui n'oublie personne sur le chemin, c'est l'ambition de la CFDT. La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) n'est possible qu'avec l'engagement des employeurs et des travailleurs. Les militants CFDT sont légitimes à aborder le sujet de la transition écologique, sujet transversal et majeur dans l'évolution des entreprises. Vous souhaitez être acteur de la transition écologique juste, être « au travail pour le climat », cette formation vous apporte les clés nécessaires pour appréhender les enjeux de transformation et pour agir concrètement dans votre entreprise ou votre administration.



OBJECTIFS

- Appréhender les notions, concepts et enjeux du développement durable et de la transition écologique juste.
- Connaître les différents moyens d'agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration.
- Construire un projet de transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration.



PROGRAMME

- Les notions de développement durable et transition écologique juste
- Les objectifs mondiaux et les enjeux de la transition écologique juste à la CFDT
- La loi Pacte, la responsabilité sociétale de l'entreprise, la responsabilité sociale des organisations
- L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration
- Préparer un plan d'action



PUBLIC

- Militants de section syndicale



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

- 29 > 30 avril 2026, Ploufragan (22)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 160 € / participant
- 68 € / participant pour un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Le handicap reste la première cause de discrimination motivant la saisie du Défenseur des droits. La CFDT s'engage dans la lutte contre les préjugés, la stigmatisation et les discriminations pour redonner aux personnes en situation de handicap toute leur place dans le travail et donc dans la société. La prévention, l'insertion et le maintien des travailleurs handicapés est un axe prioritaire pour la CFDT afin de garantir leur droit à un travail inclusif. Vous êtes militants CFDT, élus d'entreprise ou d'administration ou mandatés dans une structure en lien avec le handicap et vous souhaitez agir pour les travailleurs handicapés ? Cette formation vous permet d'appréhender les freins rencontrés par les travailleurs en situation de handicap, connaître et utiliser la réglementation dans votre activité syndicale, construire un projet syndical sur le sujet, sensibiliser et accompagner les personnes concernées jusqu'à négocier un accord.



PUBLIC

- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public
- Mandatés aux commissions MDPH, AGEFIPH, FiPHFP
- Militants de section syndicale



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Définir et appréhender la notion de handicap dans la société.
- Construire l'action syndicale de la CFDT en matière de handicap dans l'entreprise / l'administration.
- Négocier un accord sur l'insertion, la prévention et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.
- Développer la CFDT en proposant l'adhésion à tous.



PROGRAMME

- La définition de handicap et les préjugés
- La notion de prévention-insertion-maintien dans l'emploi
- Les obligations de l'employeur et les droits des travailleurs
- L'action syndicale dans l'entreprise en matière de handicap
- La création d'une démarche de sensibilisation
- L'accessibilité de la communication
- La construction et négociation d'un accord handicap
- La stratégie de développement CFDT incluant les critères d'accessibilité



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 320 € / participant
- 136 € / participant

pour un syndicat adhérent à l'Ifreb



DURÉE
4 jours
2 jours + 2 jours



DATES ET LIEUX

▪ 15 > 16 septembre et 8 > 9 décembre 2026
Lorient (56)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Élu dans un comité social de la fonction publique

En tant qu'élu au comité social dans l'un de trois versants de la fonction publique, vous amorcez un mandat dans une instance issue de la fusion entre les comités techniques et les CHSCT. Vous devez donc pour mener à bien votre mandat connaître les attributions des comités sociaux, votre rôle, vos moyens mais aussi la posture spécifique de l'élu CFDT et les pratiques syndicales CFDT. Vous pourrez ainsi faire vivre au mieux cette nouvelle instance et prendre en compte les intérêts collectifs des agents.



OBJECTIFS

- Connaître les attributions du comité social, ses moyens, son fonctionnement et son articulation avec la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT).
- Définir le rôle de l'élu CFDT d'une manière générale et dans le comité social.
- S'approprier des méthodes pour améliorer le fonctionnement collectif et la prise en charge d'actions revendicatives pour agir sur le travail.



PROGRAMME

- Le mandatement : droits et devoirs
- Les missions et cadre de fonctionnement du comité social et de la F3SCT
- L'articulation entre le comité social et la F3SCT
- La stratégie de l'action revendicative au comité social et à la F3SCT
- L'exploitation des données institutionnelles
- La mise en œuvre des pratiques syndicales pour le développement



PUBLIC

- Élus au comité social dans la fonction publique



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Découverte de la CFDT » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules équivalents).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



MATÉRIEL REQUIS

- un ordinateur portable (1 pour 3 personnes)



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires. Contactez-nous !



FRAIS PÉDAGOGIQUES

▪ 854 € / participant
Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : employeur ou syndicat selon la fonction publique •



Élu au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière

Élu au comité social d'établissement (CSE) dans la fonction publique hospitalière, vous amorcez un mandat dans une instance. Les élus doivent être acteurs dans et hors de cette instance pour peser sur le rapport social unique et sur la politique de l'établissement en formulant des revendications. Cette formation vous permet d'appréhender les spécificités du CSE dans la fonction publique hospitalière et d'acquérir des pratiques syndicales pour développer des axes revendicatifs du champ sanitaire, social et médico-social.



PUBLIC

- Élus au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation socle commun « Élu dans un comité social de la fonction publique ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Connaître son environnement professionnel et les acteurs en lien avec la CFDT et les systèmes sanitaire, social et médico-social.
- Appréhender le contenu du rapport social unique.
- Agir syndicalement sur la politique de l'établissement en formulant des revendications.



PROGRAMME

- Les enjeux et l'organisation des systèmes sanitaire, social et médico-social
- Les acteurs en lien avec le CSE et leurs rôles
- Le financement des établissements et leur cycle budgétaire
- Le rapport social unique
- Les spécificités du CSE dans la fonction publique hospitalière
- Les actions du CSE menée avec la section syndicale
- Les étapes d'un dossier porté au CSE

PARTENARIAT **ifreb**



Fédération Santé Sociaux

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 1 281 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.



• Prise en charge des frais de formation : employeur •

DURÉE
3 jours



DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires. Contactez-nous !

Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu, titulaire ou suppléant, au comité social et économique (CSE) de votre entreprise de plus de 50 salariés, vous êtes un membre actif de la section syndicale et vous devez conduire votre mandat en tenant compte de ses multiples attributions et missions (économiques et sociales, SSCT). Les sujets traités en CSE sont de plus en plus nombreux et complexes. Pour mieux les porter, la connaissance du rôle et des moyens du CSE doit s'accompagner d'une réelle pratique syndicale. Cette formation est la première étape d'un parcours CSE en 3 étapes (avec « Les missions SSCT », « Élu au CSE · partie 2 ») qui vous permet de construire un dialogue social de qualité au sein de votre entreprise.



OBJECTIFS

- Exercer son mandat d'élu CFDT au sein du CSE en déclinant les 4 axes d'un dialogue social de qualité.
- Être acteur du dialogue social dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre des missions de l'instance CSE.
- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salariés et produisant un dialogue social de qualité.



PROGRAMME

- L'évolution de la représentation du personnel au fil des années
- La valeur ajoutée d'un mandat syndical CFDT
- La légitimité des élus face aux obligations de l'employeur
- Les moyens et les outils du CSE
- Le fonctionnement et le rôle du CSE
- Les attributions et les missions du CSE
- La formulation d'un avis motivé
- La construction du plan de travail du CSE et de l'agenda social
- Les activités sociales et culturelles (ASC)



PUBLIC

- Élus au CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Découverte de la CFDT » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules équivalents).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 28 > 30 janvier 2026, Rennes (35)
- 4 > 6 mars 2026, Crozon (29)
- 1^{er} > 3 avril 2026, Mûr-de-Bretagne (22)
- 27 > 29 mai 2026, Lanester (56)
- 24 > 26 juin 2026, St-Méen-le-Grand (35)
- 23 > 25 septembre 2026, Trégarvan (29)
- 4 > 6 novembre 2026, Erdeven (56)
- 2 > 4 décembre 2026, Plérin (22)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 750 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •



Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social et économique (CSE) d'une entreprise de plus de 50 salariés, vous êtes consulté sur la stratégie économique et sociale de l'entreprise au travers des trois consultations obligatoires. Cette formation est la dernière étape du parcours CSE et permet de s'approprier les missions incontournables découlant des attributions économiques du CSE, ainsi que les moyens et outils dont vous disposez.



PUBLIC

- Élus au CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE - Partie 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Identifier les missions socio-économiques du CSE.
- Appréhender les temps de regroupement des informations consultations du CSE et ses délais.
- Identifier les ressources utiles au CSE en vue des préparations des consultations.
- S'approprier la procédure d'appel à expert et identifier les différentes possibilités d'expertise et sa prise en charge financière.



PROGRAMME

- Les missions socio-économiques du CSE
- Les informations/consultations
- Les ressources utiles aux élus du CSE
- La procédure d'appel à l'expert



DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

- 5 > 6 février 2026, Rennes (35)
- 2 > 3 avril 2026, Mür-de-Bretagne (22)
- 12 > 13 mai 2026, Trégarvan (29)
- 11 > 12 juin 2026, Josselin (56)
- 1^{er} > 2 octobre 2026, St-Méen-le-Grand (35)
- 5 > 6 novembre 2026, Erdeven (56)
- 10 > 11 décembre 2026, Plérin (22)

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 500 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus



• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •

Gérer les budgets du CSE

Que vous soyez trésorier, secrétaire ou élu au comité social économique (CSE) de votre entreprise, la question du budget du CSE fait partie de vos missions. En plus d'acquérir les connaissances indispensables pour gérer au mieux les comptes du CSE, cette formation vous permet d'aborder les différentes façons d'adapter la gestion de vos budgets de fonctionnement et/ou des œuvres sociales (ASC) pour accompagner stratégiquement les élus dans leurs autres missions économiques, en tenant compte des projets qu'ils souhaitent mettre en place à destination des salariés.



OBJECTIFS

- Permettre aux élus CSE d'acquérir les bases légales applicables à la gestion des budgets du CSE.
- Acquérir les connaissances comptables et juridiques nécessaires à la gestion du CSE.



PROGRAMME

- L'organisation et les obligations du CSE
- Les sources de financement du CSE
- Les budgets de fonctionnement, d'activités sociales et culturelles et leur utilisation
- Les activités du CSE et réglementation URSSAF
- La gestion et la pratique comptable :
 - Les règles légales
 - Le compte de résultat, le bilan
 - Le plan comptable
 - La tenue comptable du CSE
 - Le budget prévisionnel du CSE



PUBLIC

- Trésoriers de CSE
- Trésoriers adjoints de CSE
- Secrétaires de CSE



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE - Partie 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



MATÉRIEL REQUIS

- Les documents comptables de votre CSE (comptes de résultat, bilans)
- Un plan comptable général



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 1^{er} > 3 avril 2026, Mûr-de-Bretagne (22)
- 10 > 12 juin 2026, Camaret (29)
- 18 > 20 novembre, Lanester (56)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 750 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •



L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire

En tant que représentant du personnel, vous pouvez être amené à accompagner des salariés convoqués pour une sanction disciplinaire. Pour être efficace et serein dans ce type d'intervention, il est nécessaire de maîtriser le droit disciplinaire applicable en entreprise. Cette formation vise à ce que chaque élu puisse s'approprier les règles qui légifèrent le droit disciplinaire en entreprise et les procédures qui en résultent. Les apports théoriques et mises en situation proposés vous permettent d'obtenir des clés pour accompagner efficacement le salarié dans cette procédure et, de fait, renforcer votre légitimité auprès des salariés.



PUBLIC

- Élus au CSE (secteur privé)
- Délégués syndicaux



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Décrypter le droit du travail en entreprise et la notion de sanction disciplinaire.
- Appréhender la procédure disciplinaire et ses enjeux.
- Cerner le rôle et les missions de l'assistant du salarié.
- Savoir accompagner un salarié.



PROGRAMME

- Les sources du droit du travail
- Les différentes sanctions disciplinaires
- Les règles de procédures et de prescription
- L'accompagnement du salarié
- Le déroulement de l'entretien préalable
- La rédaction du compte-rendu d'entretien préalable
- Les modes de rupture du contrat de travail
- Le recours devant le conseil de prud'hommes



DURÉE
3 jours



FRAIS PÉDAGOGIQUES

▪ 750 € / participant

Frais d'hébergement et de repas en sus



DATES ET LIEUX

- 11 > 13 février 2026, Crozon (29)
- 8 > 10 avril 2026, Plérin (22)
- 14 > 16 octobre 2026, St-Méen-le-Grand (35)
- 4 > 6 novembre 2026, Erdeven (56)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail • ÉLU OU RÉFÉRENT HSAS

La CFDT porte en elle des valeurs d'émancipation, de solidarité ou encore d'égalité qui se traduit par le droit, pour chaque femme et chaque homme, à être traité avec dignité et respect. La lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles est une priorité pour atteindre cet objectif. Mieux comprendre le sujet et ses enjeux pour agir plus efficacement, impulser une vraie démarche de prévention et d'accompagnement des victimes qui s'adressent à vous en tant qu'élu ou référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, tel est l'objet de cette formation.



OBJECTIFS

- Lutter contre les actes de violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) dans leur environnement professionnel ou syndical.
- S'approprier la fonction de référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (HSAS).
- Contribuer à une politique de prévention des VSST.
- Accompagner les victimes de VSST.



PROGRAMME

- L'implication de la CFDT pour la lutte contre les VSST
- La définition et cadre légal des VSST
- Les mécanismes des VSST et leurs impacts
- Les obligations de l'employeur
- Les missions et le rôle du référent HSAS
- Les outils utiles au référent HSAS
- Les acteurs internes et externes de la prévention
- L'accompagnement des victimes et témoins de HSAS



PUBLIC

- Référents HSAS
- Élus au CSE (secteur privé)
- Membres de la CSSCT (secteur privé)
- Élus au CSA, CST ou CSE (secteur public)
- Membres de la F3SCT (secteur public)
- Délégués syndicaux, secrétaires de section



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

- 29 > 30 janvier 2026, St-Méen-le-Grand (35)
- 6 > 7 mai 2026, Camaret (29)
- 24 > 25 septembre 2026, Josselin (56)
- 12 > 13 novembre 2026, Ploufragan (22)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 500 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : CSE, employeur ou syndicat •



Les missions SSCT dans la fonction publique d'État ou territoriale

La loi de « transformation de la fonction publique » est venue modifier les périmètres des CHSCT en les regroupant au sein des formations spécialisées. Élu au comité social dans la fonction publique d'État (CSA) ou territoriale (CST), vous avez un rôle primordial dans l'établissement pour agir avec les agents sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation, complémentaire à la formation réglementaire et centrée sur les pratiques syndicales de proximité avec les agents, vous permet de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions et les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



PUBLIC

- Élus au CSA ou CST
- Membres de la F3SCT dans la fonction publique d'État ou territoriale



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Élu dans un comité social de la fonction publique ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Travail intersession



OBJECTIFS

- Analyser des situations de travail en adoptant une démarche d'action méthodologique.
- Être acteur du dialogue social en contribuant à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.



PROGRAMME

- Le rôle des différents acteurs dans la prévention des risques professionnels
- La conduite d'action de prévention des risques professionnels
- L'analyse d'une situation de problème
- Le plan d'action en matière de SSCT



FRAIS PÉDAGOGIQUES

▪ 854 € / participant

Frais d'hébergement et de repas en sus.



DURÉE
2 jours
1 jour + 1 jour



DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires.
Contactez-nous !

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière

La loi de « transformation de la fonction publique » est venue modifier les instances de la fonction publique hospitalière (FPH). Elle a créé les comités sociaux d'établissement (CSE) en lieu et place des CTE. Le CHSCT devient la formation spécialisée en santé, sécurité et condition de travail (F3SCT). Que vous soyez élu dans un CSE ou mandaté à la F3SCT vous jouez un rôle primordial dans l'établissement pour agir à l'amélioration des conditions de travail des agents. Cette formation centrée sur les pratiques syndicales de proximité avec les agents, vous permet de mieux appréhender l'exercice de votre mandat tant au niveau de vos missions que des ressources dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de fonctionnement de la F3SCT.
- Connaître les enjeux du travail et le pouvoir d'agir des agents.
- Identifier les différentes dimensions de la santé au travail.
- S'approprier les outils obligatoires et leur élaboration pour agir sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail.
- Elaborer des actions de recensement des difficultés rencontrées par les agents en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- Développer la prise en charge syndicale des questions SSCT et en faire un levier de développement.



PROGRAMME

- Définitions et historique de la SSCT
- Les orientations politiques CFTD en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- Les acteurs de la prévention
- L'analyse d'une situation de travail
- La stratégie de l'action revendicative
- La place de la F3SCT dans la section syndicale et la construction d'un plan d'action
- Méthodologie et pratiques syndicales



PUBLIC

- Élus au CSE de la fonction publique hospitalière
- Membres de la F3SCT dans la fonction publique hospitalière



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations « Élu dans un comité social de la fonction publique » et « Élu au CSE de la fonction publique hospitalière ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession



DURÉE
5 jours

3 jours + 2 jours

DATES ET LIEUX

- 11 > 13 février et 29 > 30 avril 2026, Ploufragan (22)
- 18 > 20 mars et 2 > 3 juin 2026, Erdeven (56)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 2135 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : employeur •



Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 1

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social et économique (CSE) vous avez un rôle primordial dans l'entreprise pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permet de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)
- Membres de la CSSCT



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE - Partie 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Travail intersession



OBJECTIFS

- Identifier les orientations politiques CFDT en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- S'approprier les missions SSCT du CSE et les moyens d'actions et d'informations des représentants du personnel en les différenciant des obligations de l'employeur.
- Analyser les risques professionnels en s'appropriant une méthode a priori et préconiser des actions de prévention.
- Sensibiliser les représentants du personnel aux violences sexistes et sexuelles au travail.



PROGRAMME

- Les orientations politiques de la CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- Les acteurs de la prévention
- L'analyse d'une situation de travail et les actions de prévention du CSE
- Les violences sexistes et sexuelles au travail



DURÉE
5 jours
3 jours + 2 jours



DATES ET LIEUX

- 11 > 13 février et 29 > 30 avril 2026, Plérin (22)
- 18 > 20 mars et 2 > 3 juin 2026, Erdeven (56)
- 5 > 7 mai et 8 > 9 septembre 2026, St-Méen-le-Grand (35)
 - 16 > 18 septembre, Camaret (29) et 26 > 27 novembre 2026, Crozon (29)
- 14 > 16 octobre 2026, Mür-de-Bretagne (22) et 10 > 11 décembre 2026, Plérin (22)

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 2135 €/participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.



• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Prévue par le code du travail, la formation renouvellement aux missions santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) vous permet, en tant qu'élu du comité social et économique (CSE) de parfaire et d'actualiser vos connaissances.



OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement de l'instance.
- Renforcer son rôle en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels en travaillant sur l'amélioration des conditions de travail.
- Analyser des situations de travail complexes tels que les risques psychosociaux (RPS) et les troubles musculosquelettiques (TMS).
- S'approprier les dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et les développer dans son entreprise.



PROGRAMME

- Le diagnostic de fonctionnement du CSE
- Les situations de travail complexes : troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux
- Le plan de prévention
- La qualité de vie et des conditions de travail



PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé), sauf membres de la CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 18 > 20 mars 2026, Erdevén (56)
- 24 > 26 juin 2026, Trégarvan (29)
- 14 > 16 octobre 2026, Mûr-de-Bretagne (22)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 1 281 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : employeur •



La commission SSCT • NIVEAU 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Prévue par le code du travail, la formation renouvellement aux missions santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) vous permet, en tant qu'élu du comité social et économique (CSE), membres de la commission SSCT, de parfaire et d'actualiser vos connaissances.



PUBLIC

- Membres de la CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession



OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement de l'instance et apporter des pistes d'amélioration.
- Renforcer son rôle en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels en travaillant sur l'amélioration des conditions de travail.
- Analyser des situations de travail complexes tels que les risques psychosociaux (RPS), les troubles musculosquelettiques (TMS) et les risques chimiques.
- S'approprier les dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et les développer dans son entreprise.



PROGRAMME

- Le diagnostic de fonctionnement du CSE
- Les bonnes pratiques lors des visites
- Les situations de travail complexes : troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux et risques chimiques
- Le plan de prévention
- La qualité de vie et des conditions de travail



DURÉE
5 jours

3 jours + 2 jours



DATES ET LIEUX

- 18 > 20 mars et 2 > 3 juin 2026, Erdeven (56)
- 5 > 7 mai et 8 > 9 septembre 2026, Rennes (35)
- 14 > 16 octobre 2026, Mür-de-Bretagne (22) et 10 > 11 décembre 2026, Plérin (22)

FRAIS PÉDAGOGIQUES

• 2135 € / participant

Frais d'hébergement et de repas en sus



• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Les missions SSCT et CSE

DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Élu, titulaire ou suppléant, au comité social et économique (CSE) de votre entreprise de moins de 50 salariés, vous devez conduire votre mandat en tenant compte de ses multiples attributions et missions (économiques et sociales, SSCT). Les sujets traités en CSE sont de plus en plus nombreux et complexes. Vous avez un rôle primordial dans l'entreprise pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permet de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



OBJECTIFS

- Exercer son mandat d'élu-e CFDT au sein du CSE en déclinant les 4 axes d'un dialogue de qualité.
- Être acteur du dialogue social dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre des missions de l'instance CSE.
- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salarié-e-s et produisant un dialogue social de qualité.
- S'approprier les missions SSCT du CSE et les moyens d'actions et d'informations des représentants du personnel.
- Analyser les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Savoir formuler des réclamations collectives et individuelles (RIC).



PROGRAMME

- Le fonctionnement et la composition du CSE
- La valeur ajoutée d'un mandat syndical CFDT
- Les attributions, missions et moyens du CSE
- La phase préparatoire du CSE
- Le droit d'alerte
- Le DUERP
- L'analyse d'une situation de travail
- Les réclamations individuelles et collectives des salariés
- Le déroulement d'une réunion de CSE
- L'après réunion (communication aux salariés, compte-rendu CSE...)
- Les outils et ressources CFDT



PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de moins de 50 salariés (secteur privé)



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Découverte de la CFDT » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules équivalents).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
5 jours
3 + 2 jours

DATES ET LIEUX

- 18 > 20 mars et 2 > 3 juin 2026, Erdevén (56)
- 14 > 16 octobre 2026, Mür-de-Bretagne (22)
et 10 > 11 décembre 2026, Plérin (22)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 2135 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : employeur ou syndicat •



Délégué syndical ou secrétaire de section

Vous représentez la CFDT dans l'entreprise, dans l'administration. Vous allez mener les négociations, communiquer avec les adhérents, les salariés et animer la section syndicale. Cette formation aborde tous les thèmes relatifs à votre mandat et vous donne les moyens de construire et d'assumer votre rôle dans le cadre des valeurs de la CFDT.



PUBLIC

- Délégués syndicaux
- Secrétaires de section



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Découverte de la CFDT » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules équivalents).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Appréhender le rôle et les missions du délégué syndical ou secrétaire de section dans la CFDT.
- S'entendre sur la notion de mandatement : droits et devoirs.
- Animer une section.
- S'enquérir des réalités vécues, subies par les salariés et agents, faire vivre le syndicalisme d'adhérents.
- Anticiper l'avenir économique et social de l'entreprise, ou de l'administration.
- Organiser les revendications en s'inspirant de la politique générale de la CFDT.
- Communiquer pour faire adhérer.
- Appréhender la négociation pour répondre à une demande partagée des salariés et des agents.



PROGRAMME

- La fonction du délégué syndical ou du secrétaire de section dans la CFDT
- Les instances et valeurs CFDT
- La notion de mandatement
- Les instances représentatives du personnel
- La valorisation de son action au service du développement
- Les fonctions de la section syndicale
- La construction d'un revendicatif
- L'organisation des revendications selon la politique générale de la CFDT
- Les étapes de la négociation



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 240 € / participant
- 0 € / participant

pour un syndicat adhérent à l'ifreb
(prise en charge par l'Union régionale
interprofessionnelle CFDT Bretagne)



DURÉE
3 jours



DATES ET LIEUX

▪ 3 > 5 juin 2026

Ploufragan (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Repères en Bretagne

Nouveau ou futur responsable dans un syndicat ou une structure fédérative, la formation « Repères en Bretagne » est faite pour vous. Celle-ci vous amène à approfondir votre connaissance de l'organisation CFDT et le sens de son action. Elle vous permet surtout de développer vos compétences politiques et opérationnelles afin d'être en mesure de contribuer pleinement à l'évolution de votre structure syndicale, en prise avec les enjeux du monde du travail et de la société.



OBJECTIFS

- Être en mesure de définir son rôle et sa place de responsable dans l'organisation CFDT.
- Connaître la CFDT et la positionner dans l'environnement syndical et politique français et international.
- Se repérer dans l'environnement économique et social régional et national.
- Nommer et caractériser les grands courants de pensée économique.
- Nommer et caractériser les grandes étapes constitutives de l'histoire et de l'identité de la CFDT.
- Présenter et argumenter les positions CFDT sur les grands dossiers revendicatifs.
- Connaître les principes d'animation d'un collectif.
- Appréhender la gestion des ressources militantes.
- Maîtriser les enjeux de l'accompagnement et de la formation au service de l'action syndicale.
- Construire et conduire un projet.
- Définir une stratégie de communication.
- Définir une stratégie de développement.
- Travailler en réseau.



PROGRAMME

- La connaissance approfondie de la CFDT (histoire, valeurs...) et de son environnement de travail (économique et social)
- Les dossiers revendicatifs de la CFDT
- Le rôle, les missions et la posture de responsable
- Les stratégies de développement, de communication au service de l'action syndicale
- La conduite de projet



PUBLIC

- Militants CFDT en responsabilité au sein d'un collectif
- Militants CFDT repérés pour devenir responsables de « demain »



PRÉREQUIS

- Une validation de votre inscription par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne est nécessaire.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Intervention de responsables politiques CFDT Bretagne
- Travail intersession



DURÉE

17 jours

1 jour + 5x3 jours + 1 jour

DATES ET LIEUX

- La formation s'étend sur 18 mois.
- Pour toute demande d'inscription, contactez-nous !



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 1360 € / participant
- 578 € / participant pour un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat ou employeur •



Manager dans une structure syndicale

Oui, les techniques de management peuvent s'appliquer au monde syndical. C'est même essentiel de les appréhender au mieux quand on devient responsable d'une structure tant l'engagement syndical peut être impliquant. Cette formation vous donne les ficelles pour bien vous entourer, pour savoir déléguer et organiser les tâches de chacun pour une réussite collective au service de l'action syndicale.



PUBLIC

- Responsables de syndicat
- Responsables de structure interprofessionnelle



PRÉREQUIS

- Une validation de votre inscription par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne est nécessaire.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Apprendre à décrypter les situations de travail sur un plan organisationnel et managérial à partir d'un travail d'enquête.
- Donner des clés de compréhension en sociologie pour susciter la coopération.
- Enrichir son propre référentiel de management : principes de management, pratiques de management et principes d'action.



PROGRAMME

- Les 4 registres de savoir-faire managériaux :
 - L'accompagnement des changements et des transformations organisationnelles
 - La co-construction et l'animation des organisations et des collectifs de travail
 - Le soutien des points d'équilibre collectif/individuel et travail/hors travail
 - Le développement des personnes
- Le rôle et les missions du manager
- L'autorité et ses sources, la responsabilité, la décision, la règle
- L'analyse stratégique des organisations

Le travail pendant la session reposant sur des situations concrètes de management vécues par les stagiaires, une réflexion préalable sera demandée sous la forme d'un questionnaire envoyé aux stagiaires avant la session.

PARTENARIAT **ifreb**



Études et formations
crefac

Organisme de formation
de l'Union confédérale des cadres

FRAIS
PÉDAGOGIQUES €

▪ 160 € / participant

DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

▪ 22 > 23 octobre 2026, Ploufragan (22)

• Prise en charge des frais de formation : CSE, syndicat ou employeur •

La résolution des conflits dans un collectif

L'activité syndicale est pas essence conflictuelle, nous débattons, nous avons des expériences différentes, parfois des manières de voir et des opinions différentes. C'est ce qui fait la richesse de la CFDT. Mais que faire quand le débat d'idées se transforme en conflits ? Pour une conflictualité constructive, des méthodes existent et ont fait leurs preuves. Cette formation a pour but de vous fournir un premier niveau de sensibilisation aux mécanismes du conflit, de vous permettre d'évaluer à titre personnel votre posture en cas de situations conflictuelles, d'acquérir et d'expérimenter des outils de gestion de conflits et de médiation, en travaillant sur des cas concrets.



OBJECTIFS

- Différencier les situations conflictuelles
- Identifier et décrypter les mécanismes des conflits pour adapter sa posture dans leur prise en charge.
- Adopter et mettre en pratique les attitudes facilitantes face à un conflit, tout en se préservant.
- Être en capacité au sein d'une organisation et d'un collectif d'anticiper et désamorcer les conflits.
- Utiliser des techniques pour optimiser sa communication interpersonnelle.



PROGRAMME

- Les mécanismes de l'escalade
- Les différents types de conflits
- Les conséquences personnelles d'un conflit
- Les conséquences sur la structure
- Les techniques de communication pour éviter le conflit
- Les acteurs du conflit
- Les étapes de la résolution d'un conflit engagé
- Les techniques de communication pour éviter le conflit
- Les clés de la conciliation



PUBLIC

- Responsables de syndicat
- Responsables de structure interprofessionnelle
- Responsables de collectif (délégués syndicaux, secrétaires de section, secrétaires de CSE)
- Adhérents militants en charge du management d'un collectif



PRÉREQUIS

- Une validation de votre inscription par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne est nécessaire.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

▪ 18 > 20 novembre 2026, Ploufragan (22)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

▪ 240 € / participant

• Prise en charge des frais de formation : CSE, syndicat ou employeur •



Animer des formations syndicales

L'Ifreb c'est une pédagogie participative, active et inclusive qui fonctionne grâce à un réseau en croissance d'une centaine de formateurs militants venus transmettre leur expérience syndicale. Vous êtes engagé à la CFDT depuis quelques temps déjà et avez des compétences syndicales que vous aimeriez partager ? L'animation de formation syndicale est faite pour vous ! Contactez-nous vite pour le savoir et connaître les modalités d'engagement et d'inscription à la formation. Nous avons besoin de vous !



PUBLIC

- Militants ayant exercé ou exerçant des mandats de représentant du personnel, prêts à s'engager avec l'Ifreb dans le réseau de la formation interprofessionnelle de la CFDT Bretagne



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Découverte de la CFDT » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules équivalents).
- Une rencontre préalable avec l'Ifreb et le responsable formation interprofessionnel de votre Union départementale est indispensable pour valider l'inscription.



OBJECTIFS

- Identifier les fonctions et rôles du formateur.
- S'exercer à la fonction animation au travers des moments clés d'une formation.
- Mettre en œuvre la fonction pédagogique, de l'appropriation d'un support pédagogique à l'animation d'une formation.
- Développer sa boîte à outils d'animation.
- S'adapter en formation face à différentes situations.



PROGRAMME

- La formation syndicale régionale dans le dispositif confédéral
- Le rôle du formateur à la CFDT Bretagne
- La fonction animation
- Les moments-clés d'une formation
- Le fonctionnement de la mémoire et son utilisation en formation
- La gestion d'un groupe en formation
- L'articulation entre l'action de formation et l'action revendicative



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Intervention d'un responsable politique CFDT Bretagne
- Mises en situation
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Travail intersession



DURÉE
5 jours

3 jours + 2 jours



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 400 € / participant
- 0€ / participant

pour un syndicat adhérent à l'Ifreb
(prise en charge par l'Ifreb)



DATES ET LIEUX

- 25 > 27 mars 2026, Plérin (22)
- et 18 > 19 juin 2026, Mûr-de-Bretagne (22)
- 16 > 18 septembre 2026, Lanester (56)
- et 3 > 4 décembre 2026, Josselin (56)

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

Politique financière du syndicat

La politique financière doit être prise en charge de façon collective. Il est important de faire le lien entre orientations politiques et politique financière. Les syndicats doivent être en mesure de faire des choix, de dégager des priorités et de les décliner impérativement dans leur budget. Le trésorier ne peut proposer de choix financiers s'il n'y a pas eu auparavant de choix politiques.



OBJECTIFS

- Connaître la place de la cotisation dans le financement interne à la CFDT et la place de la charte de la cotisation syndicale.
- Comprendre l'importance de la politique financière pour un syndicat.
- Identifier les principaux acteurs impliqués dans la gestion financière du syndicat.
- Concevoir une charte financière du syndicat et élaborer des procédures.
- Construire et suivre le budget du syndicat. Apprendre à construire un budget réaliste et à effectuer les ajustements nécessaires.
- S'assurer de la mise en relation systématique de la politique financière et de la politique d'action du syndicat et ainsi favoriser l'anticipation financière.
- Déterminer les ressources nécessaires pour le fonctionnement d'un syndicat.
- Apprendre à préparer et à présenter des rapports financiers clairs et précis
- Mettre en place un contrôle interne et assurer la transparence financière.
- Comprendre l'importance de la publication des comptes et connaître l'ensemble du processus.
- Se familiariser avec les outils et les applications disponibles pour la gestion financière du syndicat (Gasel et Trésor'syndicat).



PROGRAMME

- La politique financière et ses acteurs
- La cotisation syndicale
- La construction de la politique financière
- La charte financière du syndicat
- Le budget, les rapports financiers...
- Les outils dédiés à la gestion financière



PUBLIC

- Membres d'exécutifs de syndicat

L'inscription ne peut se faire de manière isolée, elle suppose un engagement de plusieurs membres du collectif.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Echanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



MATÉRIEL REQUIS

- Les participants doivent venir avec les statuts et le règlement intérieur du syndicat.



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 10 > 12 février 2026, Rennes (35)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 240 € / participant
- 102 € / participant pour un syndicat adhérent à l'ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •



Trésorier de syndicat

Les règles de transparence voulues par la CFDT ont trouvé un aboutissement dans la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, obligeant ainsi les organisations syndicales à tenir et publier leurs comptes selon des règles précises et impactant plus particulièrement la fonction de trésorier. Cette formation permet au trésorier de syndicat d'être mieux armé pour construire et conduire une politique financière en toute transparence dans les règles de fonctionnement de la CFDT et coordonnée avec la fonction comptabilité.



PUBLIC

- Trésoriers de syndicat rattaché à la CFDT Bretagne
- Secrétaires généraux de syndicat rattaché à la CFDT Bretagne



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Intervention du trésorier de la CFDT Bretagne



OBJECTIFS

- Clarifier la fonction et les responsabilités du trésorier de syndicat.
- Définir une politique financière au service de l'action syndicale.



PROGRAMME

- La fonction politique du trésorier et le sens de son action dans le respect des règles de fonctionnement interne
- Les modalités de fonctionnement avec le secrétaire général en interaction avec les membres de l'exécutif
- Les éléments clés de la loi sur la représentativité et les conséquences sur la réalité du trésorier
- La construction d'une véritable politique financière du syndicat en lien avec le projet du syndicat
- Le budget de syndicat et son suivi
- Les outils de gestion des syndicats au regard du rôle de trésorier (SCPVC, GASEL, Trésor Syndicat)



DURÉE
3 jours



FRAIS PÉDAGOGIQUES

• 240 € / participant

• 102 € / participant

pour un syndicat adhérent à l'Ifreb



DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires. Contactez-nous !

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

GASEL • NIVEAU 1

UN OUTIL AU SERVICE DE LA GESTION DES ADHÉRENTS ET DES STRUCTURES CFDT

Vous utilisez GASEL au sein de votre syndicat et vous avez besoin d'acquérir les bases de ses fonctionnalités. Cette formation replace l'outil dans son contexte politique « l'adhérent au cœur de la CFDT » et vous aide à comprendre la logique de sa construction et de sa manipulation.



OBJECTIFS

- Être en capacité d'utiliser l'outil GASEL au service de sa structure.
- Comprendre l'utilité d'avoir un fichier adhérent complet et actualisé pour l'ensemble de l'organisation.



PROGRAMME

- Les enjeux politiques de GASEL
- Les chartes
- Les étapes indispensables à l'ouverture de GASEL
- La navigation dans l'outil
- Les situations bloquantes et leurs solutions
- Les étapes de la création d'une structure
- Les étapes de la création d'un adhérent à son départ
- Les éléments de l'enregistrement et de la modification d'une cotisation
- Les éditions et autres éléments de communication
- Les extractions et les statistiques



PUBLIC

- Trésoriers de syndicat
- Assistants administratifs de syndicat
- Gestionnaires de fichiers au sein d'un syndicat



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'outil GASEL



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 10 > 12 mars 2026, Lorient (56)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 240 € / participant
- 102 € / participant pour un syndicat adhérent à l'ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

PARTENARIAT **ifreb**



Service confédéral
développement organisation formation

GASEL • NIVEAU 2

UN OUTIL AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE DE SA STRUCTURE

Vous utilisez GASEL au sein de votre syndicat et souhaitez optimiser son utilisation. La formation niveau 2 vous apporte la maîtrise de ses principales fonctionnalités de façon autonome et leur utilisation au service des objectifs politiques du syndicat. Cette formation a également pour objectif de mener une réflexion dans le syndicat sur l'utilisation de GASEL, pouvant aller jusqu'à l'écriture d'une charte des données internes au syndicat.



PUBLIC

- Trésoriers de syndicat
- Assistants administratifs de syndicat
- Gestionnaires de fichiers au sein d'un syndicat



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'outil GASEL



OBJECTIFS

- Être en capacité d'utiliser les fonctionnalités avancées de GASEL au service de sa structure.
- Connaître la sociologie de sa structure pour ensuite définir sa politique.



PROGRAMME

- La maîtrise des fonctions avancées
- La lecture des tableaux de bord
- Les modifications en masse
- L'adhésion en ligne
- La gestion des préférences
- Le module de transferts
- La gestion des courriels personnalisés

PARTENARIAT **ifreb**



Service confédéral
développement organisation formation

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 160 € / participant
- 68 € / participant

pour un syndicat adhérent à l'ifreb



DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

- 29 > 30 septembre 2026, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

TRÉSO'Syndicat • NIVEAU 1

ENVIRONNEMENT ET NAVIGATION

Pour mener sa politique financière, la CFDT s'appuie sur quatre principes : assurer l'autonomie de l'organisation, la solidarité entre les structures, la transparence des informations et la neutralité dans l'application des règles définies collectivement. C'est le respect de ces quatre principes dans la durée qui assure aujourd'hui la solidité de notre organisation financière. Pour accompagner les trésoriers dans leurs missions, la confédération CFDT met à disposition des syndicats, une application de trésorerie appelée Tréso'Syndicat. Ce logiciel et ses applications permettent de répondre aux obligations de transparence financière et a la particularité d'être accessible par tous.



OBJECTIFS

- Naviguer dans l'environnement de l'application Tréso'Syndicat.
- Effectuer les paramétrages nécessaires au bon fonctionnement de l'application.
- Passer les écritures comptables.
- Savoir ouvrir, gérer et clôturer un exercice.



PROGRAMME

- Le paramétrage (administratif du syndicat, report des soldes bancaires, les postes budgétaires)
- Le classement des pièces comptables
- La saisie d'écriture
- La facturation
- Le rapprochement bancaire
- Les moteurs de recherche
- La gestion de l'exercice (ouverture et clôture)
- Les états de synthèse simplifiés (compte de résultat, bilan, annexes)
- La publication des comptes



PUBLIC

- Trésoriers et trésoriers adjoints de syndicat
- Opérateurs de saisie



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'application Tréso'Syndicat
- Les documents comptables de votre syndicat
- 50 pièces comptables à saisir



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 14 > 16 avril 2026, Rennes (35)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 240 € / participant
- 102 € / participant pour un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

PARTENARIAT **ifreb**

Cfdt: SCPVC

Service central de perception
et de ventilation des cotisations

TRÉSO'Syndicat • NIVEAU 2

GESTION BUDGÉTAIRE ET PRÉSENTATION DES COMPTES

Construire une politique financière en toute transparence, dans les règles de fonctionnement de la CFDT et coordonnée avec la fonction comptabilité nécessitent d'acquérir de solides compétences. Cette formation permet aux trésoriers de syndicats de mieux cerner leurs responsabilités et d'acquérir une meilleure maîtrise des fonctionnalités du logiciel Tréso'Syndicat.



PUBLIC

- Trésoriers et trésoriers adjoints de syndicat
- Secrétaires généraux et adjoints de syndicat

Il est nécessaire que le binôme trésorier / secrétaire général (à défaut secrétaire général adjoint) soit présent lors de la formation.



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Tréso'Syndicat • Niveau 1 ».
- Avoir fait de la saisie pendant au minimum 9 mois.



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'application Tréso'Syndicat
- Les documents comptables de votre syndicat



OBJECTIFS

- Acquérir les outils nécessaires à la mise en place d'une politique financière sans connaissance comptable.
- Savoir partager régulièrement le suivi budgétaire avec le collectif.
- Savoir présenter simplement les comptes annuels afin de les arrêter et de les approuver.



PROGRAMME

- L'identification des erreurs de saisie et leur correction
- Les missions et tâches du trésorier (chartes, répartition et flux des cotisations)
- Le budget
- L'analytique
- La gestion de l'exercice (ouverture et clôture)
- La présentation des comptes annuels devant un collectif
- La publication des comptes annuels



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

PARTENARIAT **ifreb**



Service central de perception
et de ventilation des cotisations

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 240 € / participant
- 102 € / participant

pour un syndicat adhérent à l'ifreb



DURÉE
3 jours



DATES ET LIEUX

▪ 3 > 5 novembre 2026, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

Accompagner des équipes syndicales et des militants dans le cadre de l'ARC

« Ne laisser aucun adhérent seul avec sa question », telle est la devise du dispositif ARC. En plus de la plateforme numérique accessible via l'espace adhérent, l'accompagnant ARC est le lien humain et chaleureux de la CFDT. Être accompagnant ne se décrète pas et peut s'apprendre ! Cette formation vous donne des éléments indispensables pour avoir la bonne posture, celle d'être à côté, de mettre en dynamique. L'accompagnant formé sera aussi en capacité de réorienter les demandes, de faire des liens avec d'autres acteurs et/ou des experts grâce à sa connaissance du réseau CFDT. Cette première session est le point de départ d'un parcours de formation continue.



OBJECTIFS

- Soutenir et outiller les militants et les sections syndicales afin d'optimiser leurs actions et pratiques, en partant de leurs besoins.
- Devenir un interlocuteur clé qui facilite les échanges entre personnes et structures CFDT pour répondre ou pour détecter des besoins d'accompagnement.



PROGRAMME

- Le cadre et les enjeux de la politique ARC
- La posture de l'accompagnant
- Les ressources en ligne de l'accompagnant
- Les thématiques d'accompagnement
- La traduction de l'engagement dans l'accompagnement
- L'analyse de besoin
- La construction d'un plan d'action
- Les techniques de communication et outils de facilitation
- L'organisation du suivi de l'action et le retour au syndicat



PUBLIC

- Militants motivés pour rejoindre le réseau des accompagnants ARC Bretagne



PRÉREQUIS

- Une rencontre préalable avec le pilote ARC départemental est nécessaire pour valider votre inscription.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 15 > 17 avril 2026, Ploufragan (22)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne.

ARC
mon réseau militant

arc.bretagne@bretagne.cfdt.fr

Conseiller du salarié

Le conseiller du salarié est désigné par le préfet du département. En l'absence de représentants du personnel dans l'entreprise, il assiste et conseille les salariés, sur leur demande, soit au cours de l'entretien préalable au licenciement, soit au cours du ou des entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle du contrat de travail. Le conseiller du salarié bénéficie de toutes les garanties pour accomplir sa mission dont une protection particulière contre le licenciement, lequel est soumis à l'autorisation préalable de l'inspection du travail. En tant que conseiller du salarié, cette formation vous permet de mieux connaître votre rôle et les liens avec les autres acteurs du juridique.



PUBLIC

- Conseillers du salarié mandatés par une Union départementale CFDT



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du conseiller du salarié.
- Recueillir et analyser les informations du salarié.
- Communiquer avec l'employeur lors de la procédure d'entretien préalable.
- Construire un compte-rendu.
- Connaître la politique et l'organisation juridique de la CFDT au niveau régional.



PROGRAMME

- Le cadre légal du mandat de conseiller du salarié
- Le rôle et la place du conseiller dans l'organisation juridique de la CFDT
- Le pré-entretien entre le conseiller et le salarié
- La communication avec l'employeur
- L'accompagnement du salarié à l'entretien préalable
- La rédaction de compte-rendu
- Les rôles et missions du défenseur syndical et du conseiller prud'homme



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 160 € / participant
- 68 € / participant

pour un syndicat adhérent à l'ifreb



DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

Contactez votre Union départementale (coordonnées en dernière page).

• Prise en charge des frais de formation : Union départementale ou syndicat •

Défenseur syndical

Le défenseur syndical est un salarié désigné par une organisation syndicale. Son rôle est de défendre et conseiller les salariés devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel mais aussi dans le cadre des démarches transactionnelles. Le statut juridique du défenseur syndical a été établi par la loi Macron du 06 août 2015. Pour les salariés des établissements d'au moins 11 salariés, il dispose d'un temps à l'exercice de ses fonctions, dans la limite de 10 heures par mois. En tant que défenseur syndical, cette formation initiale vous donne toutes les clés pour mener votre action avec la CFDT.



OBJECTIFS

- Connaître le statut, le rôle et les missions du défenseur syndical.
- Situer le conseil de prud'hommes dans le système judiciaire français et au-delà.
- Connaître la procédure prud'homale.
- Comprendre la démarche juridique.
- Être capable de construire et de plaider un dossier juridique devant un conseil de prud'hommes.



PROGRAMME

- Le rôle, les moyens et les missions du défenseur syndical
- L'organisation du juridique à la CFDT et les règles de prise en charge CNAS
- Les juridictions françaises, européennes et internationales
- Les sources du droit et leur articulation
- Le rôle et le fonctionnement du conseil de prud'hommes et la particularité du bureau de conciliation (BCO)
- La procédure prud'homale
- Le code du travail
- Le syllogisme juridique
- Les règles en matière de charge de la preuve
- La rédaction de conclusions
- La plaidoirie



PUBLIC

- Défenseurs syndicaux nommés sur proposition de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



DURÉE
6 jours
3 jours + 3 jours

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires. Contactez-nous !



FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne.



Conseiller Prud'homme

Cette formation pour les nouveaux conseillers prud'hommes (CPH) doit leur permettre d'acquérir les connaissances de base, indispensables pour exercer leurs missions, dans les valeurs et les positions de la CFDT. La formation complète la formation initiale obligatoire dispensée par l'École nationale de la magistrature et marque le début d'un parcours de formation syndicale et juridique sur tout le mandat de conseiller prud'homal.



PUBLIC

- Nouveaux conseillers prud'hommes proposés par l'URI CFDT Bretagne et nommés par les Ministères de la Justice et du Travail



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Expositive
- Interrogative
- Affirmative
- Travail en grand groupe
- Mises en situation
- Remise de livret



OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances de base, méthodes et outils nécessaires au mandat de CPH.
- Connaître l'environnement et le fonctionnement de l'institution prud'homale.
- Exercer le mandat de CPH dans les valeurs et positions de la CFDT.



PROGRAMME

- Le rôle de CPH à la CFDT
- Les juridictions de l'ordre judiciaire français, européennes et internationales
- Le déroulé d'une audience
- Les ordonnances
- Les différentes sources de droit, leur hiérarchie et leur articulation
- La méthode du syllogisme juridique
- La compétence du CPH, des sections et de la formation de référé
- Le rôle du Président, du vice-président, des greffiers et des assemblées
- Les moyens statutaires et administratifs du CPH
- Les principes généraux de la procédure civile et les particularités prud'homales
- Les exigences et les effets de la saisine
- L'orientation en bureau de conciliation et d'orientation
- Les pouvoirs et mesures d'instruction du CPH en bureau de jugement
- La structuration et prononcé d'un jugement



DURÉE
4 jours
2 jours + 2 jours



FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne.



DATES ET LIEUX

- 26 > 27 janvier et 17 > 18 février 2026, Rennes (35)
- 3 > 4 février et 5 > 6 mars 2026, Brest (29)

Formation continue des conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux

La CFDT veille à ce que les conseillers prud'hommes (CPH) et défenseurs syndicaux acquiert les connaissances indispensables pour exercer leurs missions dans les valeurs et les positions CFDT. L'Ifreb met en œuvre sur la Bretagne le cursus de formation proposé par la confédération CFDT. Ce programme de formation continue complète la formation initiale obligatoire dispensée par l'École nationale de la magistrature pour les CPH et la formation initiale des défenseurs syndicaux dispensée par la CFDT.



PUBLIC

- Conseillers prud'hommes proposés par l'URI CFDT Bretagne et nommés par les Ministères de la Justice et du Travail
- Défenseurs syndicaux nommés sur proposition de l'URI CFDT Bretagne



PROGRAMME

- En 2026 voici les thématiques proposées en Bretagne :

LE CPH CFDT EN BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (BCO)

OBJECTIFS

- Travailler sur les représentations du BCO.
- Découvrir les règles de procédures, de la saisine à la conciliation.
- Travailler sur la présence et la représentation des parties.
- Se donner les meilleures conditions pour concilier.
- Utiliser les pouvoirs juridictionnels du BCO.
- Maîtriser les nouvelles phases d'orientation en BCO.
- Maîtriser la mise en état par le BCO.
- Se projeter dans un BCO.

DATES ET LIEUX

- 8 > 10 juin 2026, Ploufragan (22) et Lorient (56)
- 15 > 17 juin 2026, Brest (29) et Rennes (35)

LA QUESTION DE LA PREUVE

OBJECTIFS

- Identifier la notion de la preuve.
- Appréhender la preuve au regard des nouvelles technologies.
- Identifier le rôle du juge prud'hommes dans l'administration de la preuve.
- S'approprier la question de la preuve au-delà du droit civil.

DATES ET LIEUX

- 7 > 9 décembre 2026, Rennes (35) et Vannes (56)

LE RAISONNEMENT JURIDIQUE ET LA RÉDACTION DE DÉCISION

OBJECTIFS

- S'approprier une méthode de raisonnement basée sur le syllogisme.
- Déterminer l'importance des faits, de leur lecture et de leur utilisation dans le cadre d'un procès prud'homal.
- Identifier le champ de liberté du juge dans l'application des règles.
- Être en capacité d'analyser un dossier prud'homal et de répondre de façon motivée aux prétentions des parties.
- Identifier les principaux éléments de la construction d'un jugement.
- Savoir rédiger une décision de justice.

DATES ET LIEUX

- 7 > 9 octobre 2026, Brest (29)
- 21 > 23 octobre 2026, Ploufragan (22)



DURÉE
Modules
de 3 jours



FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne.



La communication écrite au service de l'action syndicale

Vous faites beaucoup mais personne ne le sait ? Communiquer auprès de ses adhérents et des salariés ou des agents qu'on représente est devenu une composante incontournable du travail syndical et ce tout au long du mandat. Afin d'être le plus efficace possible, apprendre à mettre en œuvre une stratégie de communication valorisant l'action CFDT, ses revendications et son projet peut être un atout de choix au service du collectif syndical et des salariés ou agents. Dans cette formation, vous travaillez différentes techniques de la communication écrite et vous appropriez les différents leviers et outils à votre disposition pour informer et communiquer de façon dynamique et perspicace. Rédiger une prise de parole en instance ou un tract devient alors plus simple et vous permet de faire passer des messages lus, compris et impactant.



PUBLIC

- Tout public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Acquérir les méthodes et techniques de la prise de notes.
- Acquérir les méthodes et techniques pour rédiger des tracts, comptes-rendus syndicaux afin d'être lu et compris.
- S'inscrire dans une démarche de stratégie de communication au service de l'action syndicale de son collectif.



PROGRAMME

- Les enjeux de la communication syndicale
- La stratégie collective de communication syndicale
- Les outils, méthodes et techniques de la prise de notes
- Les outils, méthodes et techniques de la rédaction
- Le message essentiel
- Les supports de communication syndicale
- Les règles juridiques et déontologiques de la communication syndicale



DURÉE
3 jours



FRAIS PÉDAGOGIQUES

▪ 750 € / participant

Frais d'hébergement et de repas en sus.



DATES ET LIEUX

▪ 20 > 22 mai 2026, Erdevén (56)

▪ 2 > 4 décembre 2026, Ploufragan (22)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

La prise de parole en public

Vous êtes amené à vous exprimer à l'oral (réunions, négociations, assemblées générales...). Cette formation vous offre « trucs et astuces » pour vous aider à gérer très concrètement vos freins à la prise de parole : que vous soyez envahi par le trac ou par les tics de langage, stressé, confus, trop agressif, inaudible... Quelques « règles d'or » essentielles à connaître et des exercices pratiques vous permettent de progresser rapidement. Après ces trois jours de formation, vous aurez pris confiance en vous pour prendre la parole en public et serez compris et percutant.



OBJECTIFS

- Structurer un discours et préparer avec méthode une intervention orale.
- Appliquer les règles d'or du bon orateur pour convaincre son public.
- Communiquer avec confiance en travaillant son élocution.



PROGRAMME

- Les 7 règles d'or du bon orateur :
 - Respirer correctement
 - Sonoriser au mieux
 - Regarder les auditeurs
 - Rester naturel
 - Dynamiser son discours
 - Réunir les conditions optimales
 - Être conscient de sa responsabilité
- La préparation et la construction d'interventions



PUBLIC

- Tout public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe
- Mises en situation



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 20 > 22 mai 2026, Erdeven (56)
- 25 > 27 novembre 2026, St-Méen-le-Grand (35)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 750 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



Animer et intervenir en réunion

Vous participez à des réunions institutionnelles ou préparatoires dans l'exercice de vos fonctions et mandats. La pratique syndicale collective et progressiste que défend la CFDT, nécessite des compétences d'animation de réunions et une participation active aux réunions institutionnelles. Animer une réunion nécessite des compétences méthodologiques et oratoires pour atteindre les objectifs visés. Représenter la CFDT en participant pleinement à une réunion requiert aussi des techniques et l'acquisition de points de repère. Cette formation vous permet d'enrichir votre pratique pour une plus grande efficacité lors de vos réunions en tant qu'animateur et/ou participant.



PUBLIC

- Tout public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Identifier les différents types de réunions et le rôle des participants.
- Repérer les conditions de mise en place d'une réunion.
- S'initier aux principales techniques de prise de parole spontanée.
- Identifier la spécificité des réunions institutionnelles.



PROGRAMME

- Les différents types de réunion : objectifs, formes, fonctions et rôles des participants
- La préparation et l'organisation de la réunion
- Le rôle spécifique de l'animateur : répartition des interventions et prise de parole
- Les principales techniques : écoute, reformulation, questionnement, argumentation
- La prise de parole spontanée
- Les réunions institutionnelles : animation, enjeux, stratégie des acteurs, les suites de la réunion
- La spécificité des réunions en distanciel



FRAIS PÉDAGOGIQUES €

- 750 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DURÉE
3 jours



DATES ET LIEUX

- 20 > 22 mai 2026, Erdevén (56)
- 18 > 20 novembre 2026, Crozon (29)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

Communiquer avec les médias et les journalistes

Votre mandat vous place en situation de communiquer avec les médias ? Cette formation vous permet d'être plus à l'aise et efficace dans cet exercice. Que ce soit pour communiquer dans la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle, il est nécessaire de maîtriser quelques techniques et principes fondamentaux liés à la préparation ou à la réalisation d'une communication médiatique. C'est ce que cette formation vous propose. Mais aussi de savoir entretenir des liens de qualité avec les journalistes afin de mettre en lumière vos actions syndicales pour soutenir vos revendications.



OBJECTIFS

- Être en capacité de préparer avec méthode une communication destinée à différents médias.
- Se conformer à certaines règles pour appréhender au mieux la rencontre avec les journalistes.



PROGRAMME

- Le monde du journalisme
- Les bons réflexes et les bonnes attitudes vis-à-vis des journalistes
- Les outils pour communiquer
- L'interview filmée

La formation nécessite l'usage de la caméra. Les images seront exclusivement utilisées pour la formation et détruites après.



PUBLIC

- Responsables devant valoriser l'action de son équipe
- Militants susceptibles d'être confrontés à des relations presse



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe
- Mises en situation



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable
- Pour travailler efficacement et vous permettre de concrétiser vos apprentissages au cours de la formation, nous vous recommandons d'apporter de la documentation liée à votre structure qui servira de base aux activités.



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

- 20 > 21 mai 2026, Erdevén (56)



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 500 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



Les réseaux sociaux pour l'action syndicale

Votre collectif possède un compte sur un réseau social ou envisage d'en créer un ? Les réseaux sociaux font partie des usages quotidiens personnels et professionnels en termes d'information et ils sont une formidable opportunité de communication sur nos actions et revendications CFDT. Utilisés de manière structurée et dans une stratégie cohérente, ils peuvent aider à la visibilité des actions syndicales engagées. Mais ils peuvent aussi être un lieu à haut risque. Cette formation animée par des professionnels vous donne les moyens de maîtriser les réseaux sociaux pour une communication efficace et respectueuse des valeurs de la CFDT.



PUBLIC

- Responsables de syndicats et responsables interprofessionnels
- Responsables et chargés de communication au sein de syndicat, section syndicale ou structure interprofessionnelle



PRÉREQUIS

- Maîtriser les bases de l'informatique et de la navigation web.
- Créer au préalable des comptes sur les réseaux sociaux.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges et travaux en grand groupe
- Tutoriels vidéo



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable
- Un smartphone



OBJECTIFS

- Se servir des réseaux sociaux pour l'action syndicale.
- Comprendre les enjeux d'une stratégie de communication et de mobilisation par les réseaux sociaux.



PROGRAMME

- Découverte des réseaux sociaux, leurs statistiques et leurs usages : présentation et principes de base
- L'utilisation des réseaux sociaux pour s'informer et organiser une veille
- La mobilisation de son réseau
- L'annonce ou le partage en direct de ses actions syndicales : diffusion de messages, photos, vidéos
- La préparation et l'organisation de sa stratégie de communication



FRAIS PÉDAGOGIQUES

▪ 500 € / participant

Frais d'hébergement et de repas en sus



DURÉE
2 jours
1 jour + 1 jour



DATES ET LIEUX

▪ 9 juin et 13 octobre 2026, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

Word et Excel pour l'action syndicale • NIVEAU 1

Vous êtes amené à utiliser un traitement de texte et un tableur dans le cadre de votre activité syndicale ? Cette formation vous permettra d'utiliser les fonctions de base des logiciels Word et Excel.



OBJECTIFS

Word

- Gagner en efficacité dans l'utilisation des fonctionnalités de base.

Excel

- Concevoir efficacement un tableau de type budget ou suivi d'activité en soignant sa mise en forme.
- Mettre en œuvre des calculs de type addition, soustraction, totalisation.



PROGRAMME

Word

- Saisie et modification de texte : règles de saisie, sélection, gestion et correction
- Mise en valeur du texte : caractère et mise en forme de paragraphes
- Intégration des objets : insérer des images, utiliser les formes
- Création d'un tableau simple : insertion, sélection, ajout ou suppression de lignes et colonnes
- Mise en page et impression de documents

Excel

- Création de tableaux et modification du contenu
- Insertion des formules de calculs : opérations de bases, fonctions statistiques
- Mise en forme de tableaux : caractère, alignement, encadrement, valeurs numériques
- Présentation de tableaux sur la page imprimée : mise en page et impression



PUBLIC

- Tout public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 18 > 20 février 2026, Rennes (35)
- 23 > 25 septembre 2026, Rennes (35)



**FRAIS
PÉDAGOGIQUES**

- 750 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus.

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



Word et Excel pour l'action syndicale • NIVEAU 2

Vous souhaitez renforcer votre utilisation des logiciels Word et Excel ? Complément indispensable à la formation « Word / Excel • Niveau 1 », cette formation vous permettra d'utiliser de façon optimale ces deux logiciels dans votre activité syndicale quotidienne.

PUBLIC

- Tout public

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 1 » et/ou savoir utiliser les fonctions de base des logiciels.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

OBJECTIFS

Word

- Construire efficacement un document (compte-rendu, notes).
- Enrichir des documents en combinant texte et illustration.
- Modéliser ses documents et maquettes.

Excel

- Utiliser les ressources d'affichage et d'impression pour faciliter l'exploitation des « grands » tableaux.
- Automatiser les calculs de type pourcentage, utiliser des fonctions.
- Gérer une liste d'informations et en extraire un tableau récapitulatif statistique.

PROGRAMME

Word

- Paramétrage de son environnement : menu fichier et personnalisation de son environnement
- Mise en forme et mise en page : règle, espacements, styles, outil tableau, sauts de pages et de sections, entêtes et pieds de page
- Insertion d'objets graphiques et utilisation d'outils de dessin pour créer un schéma
- Insertion et agencement d'un objet SmartArt (habillage)
- Modélisation d'un document : création de modèles de courrier et de formulaires de saisie

Excel

- Travail sur des « grands » tableaux : affichage, mise en page, hypertexte, mise en forme conditionnelle
- Les fonctions de calcul : adressage absolu, formules multi-feuilles, statistiques, comptage, date, fonction SI, fonction RECHERCHEV, fonctions et fonctionnalités de protection
- Gestion et synthèse d'une liste de données : tableau de données, tri, filtres, tableau croisé dynamique, extraction d'un graphique

DURÉE
3 jours



FRAIS PÉDAGOGIQUES

▪ 750 € / participant

Frais d'hébergement et de repas en sus



DATES ET LIEUX

▪ 24 > 26 juin 2026, Rennes (35)

▪ 7 > 9 décembre 2026, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Du 18 au 20 mars 2026 | À ERDEVEN (56)

(+ 2^{ème} session du 2 au 3 juin 2026)

- Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière - P.26
- Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) - P.27
- Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés - P.30
- La commission SSCT du CSE • Niveau 2 (+300 salariés) - P.29
- Les missions SSCT du CSE • Niveau 2 (+ 50 salariés) - P.28
→ Formation en une seule session

Du 14 au 16 octobre 2026 | À MÛR-DE-BRETAGNE (22)

(+ 2^{ème} session du 10 au 11 décembre 2026, à Plérin)

- Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) - P.27
- Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés - P.30
- La commission SSCT du CSE • Niveau 2 (+300 salariés) - P.29
- Les missions SSCT du CSE • Niveau 2 (+ 50 salariés) - P.28
→ Formation en une seule session

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Du 1^{er} au 3 avril 2026 | À MÛR-DE-BRETAGNE (22)

- Être élu CFDT du CSE • PARTIE 1 (+ 50 salariés) - P.20
- Gérer les budgets du CSE - P.22
- Être élu CFDT du CSE • PARTIE 2 (+ 50 salariés) - P.21
→ Session sur 2 jours : du 2 au 3 avril 2026

Du 4 au 6 novembre 2026 | À ERDEVEN (56)

- Être élu CFDT du CSE • PARTIE 1 (+ 50 salariés) - P.20
- L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire - P.23
- Être élu CFDT du CSE • PARTIE 2 (+ 50 salariés) - P.21
→ Session sur 2 jours : du 5 au 6 novembre 2026

COMMUNICATION

Du 20 mai au 22 mai 2026 | À ERDEVEN (56)

- La communication écrite au service de l'action syndicale - P.47
- La prise de parole en public - P.48
- Animer et intervenir en réunion - P.49
- Communiquer avec les médias et les journalistes - P.50
→ Session sur 2 jours : du 20 au 21 mai 2026

Semaines régionales de formation

Une semaine régionale de formation c'est l'organisation de plusieurs formations sur un même lieu autour d'une même thématique. Vous choisissez une seule formation parmi celles proposées pendant la semaine afin de vous former sur votre mandat, de vous perfectionner ou d'acquérir des compétences transversales.

Entre 60 et 100 personnes sont réunies sur chaque semaine. Ces temps forts favorisent ainsi les échanges entre les participants de différents secteurs d'activité autour du même engagement militant.

Pour connaître les programmes détaillés et tarifs, reportez-vous aux numéros de page.

Nos partenaires de formation

Nous agissons au cœur d'un réseau qui nous permet de vous proposer des formations en partenariat ou complémentaires à l'offre Ifreb. C'est un atout de plus à votre disposition.

Cfdt:

LE RÉSEAU DES PARTENAIRES CFDT

L'Ifreb est au cœur du réseau formation constitué par l'ensemble des structures CFDT, régions et fédérations. Nous œuvrons sans relâche à nouer des partenariats au sein de ce réseau pour vous donner accès plus facilement à une offre de formation complémentaire de celle que l'Ifreb propose. À ce jour, nous sommes heureux de pouvoir compter sur des coopérations avec la Fédération santé sociaux, l'Union confédérale des retraités, le SCPVC (service central de perception et de ventilation des cotisations), le Crefac (organisme de formation de l'Union confédérale des cadres) et le service confédéral DOF (développement organisation formation).



LE RÉSEAU DES PARTENAIRES BRETONS

L'Ifreb est membre du réseau de la CFDT Bretagne et à ce titre, entretient des liens de partenariats avec d'autres structures (Catalys, LBBa, Syndex...). Ce partenariat nous permet de vous proposer des interventions de qualité dans les formations ou de vous mettre en relation directement avec les autres membres du réseau le cas échéant.



INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL DE L'OUEST (ISSTO)

Structure rattachée à l'Université de Rennes 2, l'Issto a été fondé par trois organisations syndicales dont la CFDT. Il propose aux salariés des formations de type universitaire se référant à diverses branches des sciences sociales à savoir : le droit, l'économie, la sociologie, l'histoire, les sciences politiques, la psychosociologie... Ces formations, à la croisée du monde universitaire et militant, permettent à ceux qui y participent d'approfondir leur connaissance et leur réflexion dans ces différents domaines.

L'Ifreb en fait la promotion tout au long de l'année et gère les inscriptions. Soyez attentifs car le nombre de places est limité !



FORMATIONS

LA CFDT ET VOUS DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUES SYNDICALES RESPONSABLE À LA CFDT DROIT DU TRAVAIL

Formations soutenues
financièrement par l'Union régionale
interprofessionnelle CFDT Bretagne

FORMATIONS

MANDAT D'ÉLU SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUNICATION

Frais PÉDAGOGIQUES

80 € / jour

ou

34 € ou 0 € / jour*

selon la formation, pour
les syndicats adhérents Ifreb

250 € / jour

ou

427 € / jour

pour les formations
SSCT

Frais de SÉJOUR hébergement et restauration

Frais pris en charge* par l'Ifreb et l'URI

Selon le barème défini
par l'URI CFDT Bretagne

Frais réels refacturés au financeur de la formation

Le montant des frais dépend
des lieux d'accueil

(à titre d'information,
au maximum

50€/jour/pers en externat
ou 150€/jour/pers en internat)

Frais de TRANSPORT

Remboursement* des titres de transports en commun ou des kilomètres

Selon le barème défini
par l'URI CFDT Bretagne

L'Ifreb encourage le
covoiturage

À négocier

en amont de la formation
avec votre financeur

(CSE, employeur, syndicat)

Frais de GARDE D'ENFANTS

Remboursement* du surcoût

Sur présentation
de justificatif

À négocier

En amont de la formation
avec votre financeur

(CSE, employeur, syndicat)

*Modalités qui s'appliquent uniquement
aux inscriptions des adhérents à un syndicat
rattaché à la CFDT Bretagne

Inscription et tarifs

Pour nous permettre d'organiser
les formations dans les meilleures
conditions, nous vous demandons
de nous retourner votre **bulletin
d'inscription dûment complété
et validé par le financeur** (cachet
et signature) **au plus tard
5 semaines avant le début
de la formation.**

Passé ce délai, nous pourrions
être amenés à reporter votre
inscription sur une prochaine
session.

Toute **annulation** de votre
participation à la formation
ou de vos réservations
d'hébergement devra nous
parvenir dans un délai minimum
**de 15 jours avant le début
de la formation.** Passé ce délai,
le coût global (frais pédagogiques
et frais de séjour) restera
à la charge du financeur.

Nous nous engageons à vous
informer de l'annulation du stage
4 semaines avant le début
de la formation (effectif minimum
de 6 personnes pour maintenir
une session).

Bulletin à retourner complété au plus tard 5 SEMAINES avant le début de la formation à ifreb@ifreb.org ou par courrier.

Toute inscription à une formation dispensée par l'ifreb vaut engagement du stagiaire au règlement intérieur (disponible sur www.ifreb.org).

FORMATION

Intitulé

Dates Lieu

Hébergement ☐ OUI ☐ NON Arrivée la veille ☐ OUI ☐ NON

Dates de la session 2 (pour les formations en 2 sessions) Lieu

Hébergement ☐ OUI ☐ NON Arrivée la veille ☐ OUI ☐ NON

Pour toute réservation d'hébergement qui n'aurait pas été annulée par le stagiaire 15 jours avant le début du stage le coût global restera à la charge du financeur.

STAGIAIRE

Nom Prénom

Date de naissance ☐ Homme ☐ Femme ☐ Agence

Adresse de résidence

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Adhérent à un syndicat ☐ OUI ☐ NON Si oui, lequel ? n° adhérent (NPA)

Situation professionnelle ☐ Salarié / Agent ☐ Demandeur d'emploi ☐ Retraité

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres stagiaires pour faciliter le covoiturage ☐ OUI ☐ NON

ENTREPRISE / ADMINISTRATION

Raison sociale / Dénomination

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Siret Nombre de salariés : ☐ < 50 ☐ 50-299 ☐ ≥ 300 Secteur ☐ privé ☐ public

VOS MANDATS

☐ Élu CSE (privé) ☐ Élu CSE (public) ☐ Élu CSA (public) ☐ Élu CST (public)

☐ Titulaire ☐ Suppléant ☐ 1^{er} mandat ☐ 2^{ème} mandat (ou +)

☐ Membre de la CSSCT (privé) ☐ Membre de la F3SCT (public) ☐ 1^{er} mandat ☐ 2^{ème} mandat (ou +)

☐ Référent harcèlement au CSE (privé) ☐ 1^{er} mandat ☐ 2^{ème} mandat (ou +)

☐ Délégué syndical (privé) ☐ Secrétaire de section (public) ☐ 1^{er} mandat ☐ 2^{ème} mandat (ou +)

☐ CPH ☐ Défenseur syndical ☐ Conseiller du salarié ☐ 1^{er} mandat ☐ 2^{ème} mandat (ou +)

☐ Autres (à préciser)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Situation de handicap : ☐ Mobilité réduite ☐ Mal-voyant ☐ Mal-entendant ☐ Autre (à préciser)

Régime alimentaire particulier :

Nous ne pouvons garantir la prise en compte par l'établissement d'accueil des spécificités transmises ultérieurement à ce bulletin.

LA FACTURE SERA PAYÉE PAR (à remplir par le financeur de la formation)

☐ L'entreprise / L'établissement ☐ Le CSE ☐ Le syndicat ☐ Autre (à préciser)

Raison sociale / Dénomination du financeur

Siret N° TVA intracommunautaire

Dépôt de la facture sur plateforme spécifique ☐ OUI (indiquez laquelle :) ☐ NON

↳ Si oui, précisez les infos utiles (n° engagement, code service...) :

Adresse de facturation

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Utilisé pour l'envoi de la convention et de la facture

Personne à contacter

Téléphone Courriel

Bulletin complété le Signature et cachet du financeur obligatoires*

par

* La signature de ce bulletin vaut engagement du financeur à honorer l'intégralité des frais pédagogiques et des frais d'hébergement et de restauration associés.

LÉGISLATION DU CONGÉ de formation syndicale

Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)

Art. L2145-1 à 13, R2145-3 à 6

Bénéficiaires : salariés du secteur privé.

Durée du congé : 12 jours par an par salarié. 6 jours supplémentaires pour les salariés ayant des mandats dans l'entreprise (titulaires ou suppléants) ou appelés à exercer des fonctions syndicales (animateur de formation syndicale ; délégué syndical ; membre du bureau d'un syndicat).

Frais de formation : la prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont sur le budget de fonctionnement du CSE, pour les élus au CSE et délégués syndicaux.

Par ailleurs, le CSE peut financer sur son budget dédié aux activités sociales et culturelles une formation dans le cadre du CFESES (au titre de l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise).

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation économique du CSE

Art. L2315-63

Bénéficiaires : élus titulaires au CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Durée du congé : 5 jours par mandat, imputés sur le CFESES.

Frais de formation : prise en charge imputable sur le 0,2 % de fonctionnement du CSE ou par l'employeur selon l'accord dialogue social dans l'entreprise.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) du CSE

L2315-18, R2315-17 à 36

Bénéficiaires : élus titulaires et suppléants au CSE.

Durée du congé :

- 5 jours par mandat pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 1^{er} mandat (peu importe l'effectif de l'entreprise).
- 3 jours par mandat pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 2^{ème} mandat.
- 5 jours par mandat pour tous les élus CSE membres de la CSSCT dans une entreprise d'au moins 300 salariés au 2^{ème} mandat.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'employeur.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation des défenseurs syndicaux

Art. L1453-7, D1453-2-8

Bénéficiaires : défenseurs syndicaux.

Durée du congé : 2 semaines par période de 4 ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'URI Bretagne CFDT dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation continue des conseillers prud'hommes

Art. L1442-2, D1442-1 à 10

Bénéficiaires : conseillers prud'hommes.

Durée du congé : 6 semaines par mandat sans excéder 2 semaines au cours d'une même année civile.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'URI Bretagne CFDT dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation des conseillers du salarié

Art. L2145-1 à 13, L1232-12

Bénéficiaires : conseillers du salarié.

Durée du congé : 2 semaines par période de 3 ans suivant la publication de la liste départementale des conseillers du salarié.

Frais de formation : frais pédagogiques pris en charge par le syndicat ou l'Union départementale ; frais de transport et hébergement pris en charge par l'URI Bretagne CFDT dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Les conventions collectives, accords d'entreprises ou statuts peuvent prévoir une application plus avantageuse,

RENSEIGNEZ-VOUS !

DÉROULÉ DE LA DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION

Choix de l'organisme de formation

Il est fait par le salarié parmi la liste des organismes agréés et ne peut être imposé par l'employeur.

Art. L2135-12, R2145-4

Délai de dépôt du congé formation

30 jours minimum avant le début de la formation. Art. R2145-4

Délai de réponse de l'employeur

8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé. Art. R2145-5

Obligation de l'employeur si refus du congé de formation

Motiver le refus, après avis conforme du CSE et démontrer que l'absence est préjudiciable à la production, la bonne marche de l'entreprise. Art. L2145-11

LE CONGÉ DE FORMATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Dans le secteur public, chaque agent peut bénéficier au maximum de 12 jours de congé de formation syndicale (CFS) par an, pendant lequel il garde le bénéfice du maintien de son traitement.

Pour connaître les spécificités de chaque fonction publique et les droits propres à certains mandats contactez votre syndicat.

MODÈLES DE LETTRE

de demande de congé formation

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE (CFSES) | SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une formation, d'une durée de jours,
au titre du CFSES, conformément aux articles L.2145-1 à 13, R.2145-3 à 6 du Code du travail.
Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 22/12/23 publié au JO le 29/12/2023.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.
Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS TITULAIRES AU CSE (ENTREPRISE DE +50 SALARIÉS) | SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une formation d'une durée de jours dans le cadre du congé de formation économique des élus du comité social et économique, conformément à l'article L2315-63 du Code du travail.
Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535, au titre de la formation économique des élus du CSE.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.
Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION SSCT DU CSE | SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une formation, d'une durée de jours, dans le cadre du congé de formation des élus CSE pour les missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail, conformément à l'article L2315-18 du Code du travail.
Le Code du travail précise également le maintien de ma rémunération et la prise en charge des frais de formation, d'hébergement et de déplacement.
Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535, et agréé par la DREETS au titre de la formation des représentants du personnel au CSE sur les missions SSCT.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.
Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au
pour suivre une action de formation continue des membres du conseil de prud'hommes, d'une durée de jours (9h-12h30 / 14h-17h30), conformément à l'article L.1442-2 du Code du travail, et pour laquelle je vous demande de maintenir ma rémunération.
Ce stage est organisé par l'IFREB, 10 bd du Portugal 35000 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.1442-2 par délégation de l'ISEFOJ – CFDT, conformément à l'arrêté du 30/01/2023 publié au JO le 09/02/2023.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.
Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE (CFS) | SECTEUR PUBLIC

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une formation, d'une durée de jours, au titre du congé de formation syndical, conformément aux articles L.215-1 et R215-1 à 10 du Code général de la fonction publique.
Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 22/12/23 publié au JO le 29/12/2023.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées
Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION SSCT DU CSA/CST/CSE | SECTEUR PUBLIC

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au
pour suivre une formation, d'une durée de jours, dans le cadre du congé de formation des membres de la F3SCT, conformément au (choisir)
▪ décret n°2021-571 du 10/05/21 (fonction publique territoriale),
▪ décret n°2020-1427 du 20/11/2020 (fonction publique d'État),
▪ décret n°2021-1570 du 03/12/21 (fonction publique hospitalière).
Je vous demande de prendre en charge des frais de formation, d'hébergement et de déplacement.
Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535, et agréé par la DREETS au titre de la formation des représentants du personnel au CSE sur les missions SSCT.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.
Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION DES DÉFENSEURS SYNDICAUX

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une action de formation pour les défenseurs syndicaux, d'une durée de jours, conformément à l'article L.1453-7 du Code du travail et pour laquelle je vous demande de maintenir ma rémunération. Ce stage est organisé par l'IFREB, 10 bd du Portugal 35000 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 22/12/23 publié au JO le 29/12/2023.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.
Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION DES CONSEILLERS DU SALARIÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au
pour suivre une action de formation pour les défenseurs syndicaux, d'une durée de jours, conformément à l'article L.1232-12 du Code du travail. Ce stage est organisé par l'IFREB, 10 bd du Portugal 35000 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 22/12/23 publié au JO le 29/12/2023.
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.
Fait à, le (Signature)



En complément des formations
proposées sur ce calendrier,
l'ifreb organise des formations
à la demande.

CONTACTEZ-NOUS !

JANVIER

Rennes (35) • 26>27	CPH : nouveau conseiller prud'homme • Sess.1/2	P.45
22, 29, 35, 56 • 27	Découverte de la CFDT	P.07
Rennes (35) • 28>30	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
St-Méen-le-Grand (35) • 29>30	Lutter contre les VSST • Être élu référent HSAS	P.24

FÉVRIER

Brest (29) • 03>04	CPH : nouveau conseiller prud'homme • Sess.1/2	P.45
Brest (29) • 04>06	Les règles et principes de la négociation	P.13
Rennes (35) • 05>06	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Rennes (35) • 10>12	La politique financière du syndicat	P.36
Plérin (22) • 11>13	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.27
Crozon (29) • 11>13	L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire	P.23
Ploufragan (22) • 11>13	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P.26
Rennes (35) • 17>18	CPH : nouveau conseiller prud'homme • Sess.2/2	P.45
Rennes (35) • 18>20	Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 1	P.52

MARS

22, 29, 35, 56 • 02>03	L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration	P.08
Crozon (29) • 04>06	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
Brest (29) • 05>06	CPH : nouveau conseiller prud'homme • Sess.2/2	P.45
Lorient (56) • 10>12	GASEL • Niveau 1	P.38
Erdeven (56) • 18>20	1^{ÈRE} SEMAINE RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	
	• Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P.26
	• Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.27
	• Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de -50 salariés • Sess.1/2	P.30
	• Les missions SSCT du CSE • Niveau 2 (+50 salariés)	P.28
	• La commission SSCT • Niveau 2 (+300 salariés) • Sess.1/2	P.29
Ploufragan, Lorient • 24>25	Préparer et gagner les élections • Sess.1/2	P.15
Plérin (22) • 25>27	Animer des formations syndicales • Sess.1/2	P.35
Brest (29) • 26>27	Agir pour la syndicalisation des cadres • Sess.1/2	P.11

AVRIL

Mûr-de-Bretagne (22) • 01>03	1^{ÈRE} SEMAINE RÉGIONALE COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE	
	• Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
	• Gérer les budgets du CSE	P.22
	02>03 Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Ploufragan (22) • 08>10	Les règles et principes de la négociation	P.13
Plérin (22) • 08>10	L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire	P.23
Brest, Rennes • 09>10	Préparer et gagner les élections • Sess.1/2	P.15
Rennes (35) • 14>16	TRÉSO'Syndicat • Niveau 1	P.40
Ploufragan (22) • 15>17	Accompagner des équipes syndicales et des militants avec l'ARC	P.42
22, 29, 35, 56 • 20>21	Convaincre pour faire adhérer	P.12
Plérin (22) • 29>30	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.27
Ploufragan (22) • 29>30	Agir pour la transition écologique juste	P.16
Ploufragan (22) • 29>30	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2	P.26

CALENDRIER DES FORMATIONS

2026

MAI

St-Méen-le-Grand (35)	05>07	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.27
Rennes (35)	05>07	La commission SSCT • Niveau 2 (+300 salariés) • Sess.1/2	P.29
Camaret (29)	06>07	Lutter contre les VSST • Élu ou référent HSAS	P.24
Rennes (35)	06>07	Agir pour la syndicalisation des jeunes	P.10
Brest (29)	12>13	Adhérent CFDT bientôt en retraite	P.09
Trégarvan (29)	12>13	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Erdeven (56)	20>22	SEMAINE RÉGIONALE COMMUNICATION	
		La communication écrite au service de l'action syndicale	P.47
		La prise de parole en public	P.48
		Animer et intervenir en réunion	P.49
	20>21	Communiquer avec les médias et les journalistes	P.50
Lanester (56)	27>29	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
Rennes (35)	28>29	Agir pour la syndicalisation des cadres • Sess.1/2	P.11

JUIN

Erdeven (56)	02>03	1^{ÈRE} SEM. RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL – suite	
		Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2	P.26
		Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.27
		Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de -50 salariés • Sess.2/2	P.30
		La commission SSCT • Niveau 2 (+300 salariés) • Sess.2/2	P.29
22, 29, 35, 56	03>05	Délégué syndical ou secrétaire de section	P.31
Ploufragan, Lorient	08>10	CPH : le CPH en bureau de conciliation	P.46
Rennes (35)	09	Les réseaux sociaux pour l'action syndicale • Sess.1/2	P.51
Camaret (29)	10>12	Gérer les budgets du CSE	P.22
Josselin (56)	11>12	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Brest, Rennes	15>17	CPH : le CPH en bureau de conciliation	P.46
Mûr-de-Bretagne (22)	18>19	Animer des formations syndicales • Sess.2/2	P.35
Rennes (35)	24>26	Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 2	P.53
Trégarvan (29)	24>26	Les missions SSCT du CSE • Niveau 2 (+50 salariés)	P.28
St-Méen-le-Grand (35)	24>26	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
St-Brieuc (22)	30	Négocier un protocole pré-électoral	P.14

SEPTEMBRE

St-Méen-le-Grand (35)	08>09	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.27
Rennes (35)	08>09	La commission SSCT • Niveau 2 (+300 salariés) • Sess.2/2	P.29
22, 29, 35, 56	10	Découverte de la CFDT	P.07
Ploufragan (22)	10>11	Préparer et gagner les élections • Sess.1/2	P.15
Lorient (56)	15>16	Agir pour l'insertion des travailleurs handicapés • Sess.1/2	P.17
Camaret (29)	16>18	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.27
Lanester (56)	16>18	Animer des formations syndicales • Sess.1/2	P.35
Ploufragan, Lorient	22	Préparer et gagner les élections • Sess.2/2	P.15
Trégarvan (29)	23>25	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
Rennes (35)	23>25	Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 1	P.52
Josselin (56)	24>25	Lutter contre les VSST • Élu ou référent HSAS	P.24
Brest (29)	29	Agir pour la syndicalisation des cadres • Sess.2/2	P.11
Rennes (35)	29>30	GASEL • Niveau 2	P.39

CALENDRIER DES FORMATIONS

2026

OCTOBRE

St-Méen-le-Grand (35) • 01>02	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Brest (29) • 01>02	Agir pour la syndicalisation des jeunes	P.10
Brest, Rennes • 06	Préparer et gagner les élections • Sess.2/2	P.15
Brest (29) • 07>09	CPH : le raisonnement juridique et la rédaction de décision	P.46
Vannes (56) • 07>09	Les règles et principes de la négociation	P.13
Rennes (35) • 13	Les réseaux sociaux pour l'action syndicale • Sess.2/2	P.51
Mûr-de-Bretagne (22) • 14>16	2^{ÈME} SEMAINE RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	
	• Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.27
	• Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de -50 salariés • Sess.1/2	P.30
	• Les missions SSCT du CSE (+50 salariés) • Niveau 2	P.28
	• La commission SSCT (+300 salariés) • Niveau 2 • Sess.1/2	P.29
St-Méen-le-Grand (35) • 14>16	L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire	P.23
22, 29, 35, 56 • 19>20	L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration	P.08
Ploufragan (22) • 21>23	CPH : le raisonnement juridique et la rédaction de décision	P.46
Ploufragan (22) • 22>23	Manager dans une structure syndicale	P.33

NOVEMBRE

Lorient (56) • 03	Négocier un protocole pré-électoral	P.14
Rennes (35) • 03>05	TRÉSO'Syndicat • Niveau 2	P.41
Erdeven (56) • 04>06	2^{ÈME} SEMAINE RÉGIONALE COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE	
	• Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
	• L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire	P.23
	05>06 • Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Rennes (35) • 10	Agir pour la syndicalisation des cadres • Sess.2/2	P.11
Ploufragan (22) • 12>13	Lutter contre les VSST • Élu ou référent HSAS	P.24
Rennes (35) • 12>13	Préparer et gagner les élections • Sess.1/2	P.15
22, 29, 35, 56 • 16>17	Convaincre pour faire adhérer	P.12
Lanester (56) • 18>20	Gérer les budgets du CSE	P.22
Crozon (29) • 18>20	Animer et intervenir en réunion	P.49
Ploufragan (22) • 18>20	La résolution des conflits dans un collectif	P.34
Vannes (56) • 24>25	Adhérent CFDT bientôt en retraite	P.09
St-Méen-le-Grand (35) • 25>27	La prise de parole en public	P.48
Crozon (29) • 26>27	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.27

DÉCEMBRE

Ploufragan (22) • 02>04	La communication écrite au service de l'action syndicale	P.47
Plérin (22) • 02>04	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
Josselin (56) • 03>04	Animer des formations syndicales • Sess.2/2	P.35
Rennes (35) • 07>09	Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 2	P.53
Rennes, Vannes • 07>09	CPH : la question de la preuve	P.46
Lorient (56) • 08>09	Agir pour l'insertion des travailleurs handicapés • Sess.2/2	P.17
Plérin (22) • 10>11	2^{ÈME} SEM. RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - suite	
	• Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.27
	• Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de -50 salariés • Sess.2/2	P.30
	• La commission SSCT • Niveau 2 (+300 salariés) • Sess.2/2	P.29
Plérin (22) • 10>11	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Rennes (35) • 14>16	Les règles et principes de la négociation	P.13
Ploufragan (22) • 15	Préparer et gagner les élections • Sess.2/2	P.15



LES SERVICES À DISPOSITION des adhérents



Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc.).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.

JOB
à la carte



CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE

La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève.

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE"

Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE"

Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.

FORMATION SYNDICALE

MaFormation Cfdt:
en 1 clic!

Notre plateforme **multimodale** vous propose des modules en e-learning, intégralement dédiés à la formation CFDT, en présentiel, en classe virtuelle ou en format mixte.



ARC mon réseau militant

Un accompagnement humain pour répondre à vos besoins concrets.

J'aimerais qu'on travaille sur un TRACT efficace... **MAIS COMMENT FAIRE ?**

OÙ TROUVER des exemples d'accord sur l'égalité professionnelle ?

Un ordre du jour CSE, **ÇA SE CONSTRUIT COMMENT ?**

COMMENT S'ORGANISER en collectif ?

ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS MILITANT

Traduire ses compétences militantes sur un CV

Valoriser ses compétences acquises (VAE, VAEM...)



Rendez-vous sur MONESPACE.CFDT.FR
Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.



**INSTITUT DE FORMATION
EN RÉGION BRETAGNE**

VOS CONTACTS IFREB

ACCUEIL SECRÉTARIAT

02 99 86 34 35
10 bd. du Portugal - CS 10811
35208 Rennes Cedex 2

ifreb@ifreb.org

SERVICE COMPTABILITÉ

comptabilite@ifreb.org

VOS CONTACTS CFDT

CFDT CÔTES D'ARMOR

93 bd. Édouard Prigent
C.S. 90005
22099 St-Brieuc cedex 9
Tél. 02 96 94 00 99
cotesdarmor@bretagne.cfdt.fr

CFDT FINISTÈRE

9 rue de l'Observatoire
C.S. 21825
29218 Brest Cedex 1
Tél. 02 98 33 29 29
finistere@bretagne.cfdt.fr

CFDT ILLE ET VILAINE

10 bd. du Portugal
C.S. 10811
35208 Rennes Cedex 2
Tél. 02 99 86 34 10
illeetvilaine@bretagne.cfdt.fr

CFDT MORBIHAN

40 rue Olivier de Clisson
56000 Vannes
Tél. 02 97 54 09 15
morbihan@bretagne.cfdt.fr



www.ifreb.org